



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

IOC/EC-XLI/2 Annexe 4

Distribution restreinte

PARIS, le 16 mai 2008

Original anglais

Quarante et unième session du Conseil exécutif
UNESCO, Paris, 24 juin - 1^{er} juillet 2008

Point 4.1.3 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN D'OPÉRATIONS DE LA COI POUR 2008-2009

Résumé

Conformément aux recommandations du Comité financier à la 24^e session de l'Assemblée (paragraphe 101-103 du Rapport) et à la résolution XXIV-2, le projet de Plan d'opérations de la COI pour 2008-2009 fournit le cadre opérationnel nécessaire pour réaliser l'objectif de la Commission ainsi que les Objectifs de haut niveau et les actions de sa Stratégie biennale 2008-2009, compte tenu des rôles différents joués par les États membres, les organes subsidiaires et le Secrétariat.

Le Conseil exécutif est invité (i) à examiner en vue de son adoption le Plan d'opérations de la COI pour 2008-2009, (ii) se pencher sur le statut des principaux organes subsidiaires principaux de la COI, (iii) à examiner, pour adoption, le projet de Principes directeurs relatifs aux organes subsidiaires, (iv) à charger le Secrétaire exécutif de soumettre à la XXV^e Assemblée un rapport sur le rôle des organes subsidiaires principaux et secondaires et des propositions pour leur optimisation, (v) à adopter le projet de résolution EC-XLI.(4.1.3) (*voir Document relatif aux décisions à adopter, section 4.1.3, IOC/EC-XLI/2*).

Introduction

1. Le Plan d'opérations de la COI décrit comment les programmes et autres grandes activités de la COI (par exemple, en matière de « Politique générale et coordination ») contribuent à atteindre les buts de la Commission et ses Objectifs de haut niveau ainsi que les résultats escomptés inscrits dans la Stratégie à moyen terme de la COI et les plans de travail biennaux.
2. Le Plan d'opérations a pour éléments constitutifs principaux les programmes de la COI, tels que le Programme d'océanologie, le Programme d'observations océaniques et le Programme relatif aux tsunamis ; en principe, chacune des tâches prévues dans un programme correspond à un ou plusieurs résultats escomptés spécifiques, qu'elle contribue à atteindre.
3. Dès lors, il est important de distinguer les activités du Secrétariat (coordination, organisation de réunions, élaboration de rapports scientifiques et techniques, etc.) et les activités qui relèvent du domaine d'action plus vaste des États membres de la Commission sous la forme de contributions scientifiques, de mise en place d'infrastructures d'observation, de renforcement des capacités, de gestion des données, de transferts de technologies, de services et produits océanographiques, de débats juridiques, etc. L'impact et l'efficacité de ces dernières sont à la mesure de l'importance attachée par les États membres à la réalisation des résultats escomptés et aux principaux indicateurs de performance, les activités du Secrétariat étant représentées par le programme de travail de celui-ci et les mesures de performance internes correspondantes.
4. À cet égard, on voudra bien prêter attention aux contributions des organes subsidiaires principaux et secondaires de la COI visés dans les principes directeurs pertinents¹ et dans le document IOC/INF-1241², et des organes subsidiaires régionaux, grâce auxquels les Plans d'opérations sont décentralisés. Dans plusieurs cas, les organes et programmes associés sont gérés conjointement avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

Objectif

5. Ainsi qu'il est stipulé à l'article 2 des Statuts, la mission de la COI est comme suit :
 1. *La Commission a pour but de promouvoir la coopération internationale et de coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d'appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres.*
 2. *La Commission collabore avec les organisations internationales qui s'intéressent à ses activités ; elle collabore de façon particulièrement étroite avec les organisations du système des Nations Unies disposées et prêtes à contribuer à la réalisation de ses objectifs et à l'exercice de ses fonctions et/ou à recueillir des avis et coopérer dans le domaine de la recherche scientifique concernant les océans et les zones côtières, des services connexes et du renforcement des capacités.*

Cette mission trouve sa traduction, au niveau du Secrétariat comme au niveau des États membres de la Commission, dans le Plan d'opérations. Les principaux domaines de coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies sont également indiqués.

¹ COI. Principes directeurs relatifs à la structure et aux responsabilités des organes subsidiaires de la Commission et à l'établissement de bureaux décentralisés. Paris : UNESCO, 2004.

² Règlement intérieur révisé applicable aux organes subsidiaires de la COI (Projet), 2007.

Planification

6. Comme l'a recommandé l'Assemblée à sa 24^e session, le Secrétariat a adopté un processus de planification renforcé qui reprend (i) le schéma et processus de planification de l'UNESCO (Stratégie à moyen terme 2008-2013 (34 C/4) et Programme et budget 2008-2009 - 34 C/5), (ii) la Stratégie à moyen terme de la COI 2008-2013, (iii) la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009, (iv) les plans de travail du Secrétariat adoptés au niveau de l'UNESCO, (v) le présent plan opérationnel biennal de la COI pour la période 2008-2009. L'ensemble de ce processus se présente comme suit :

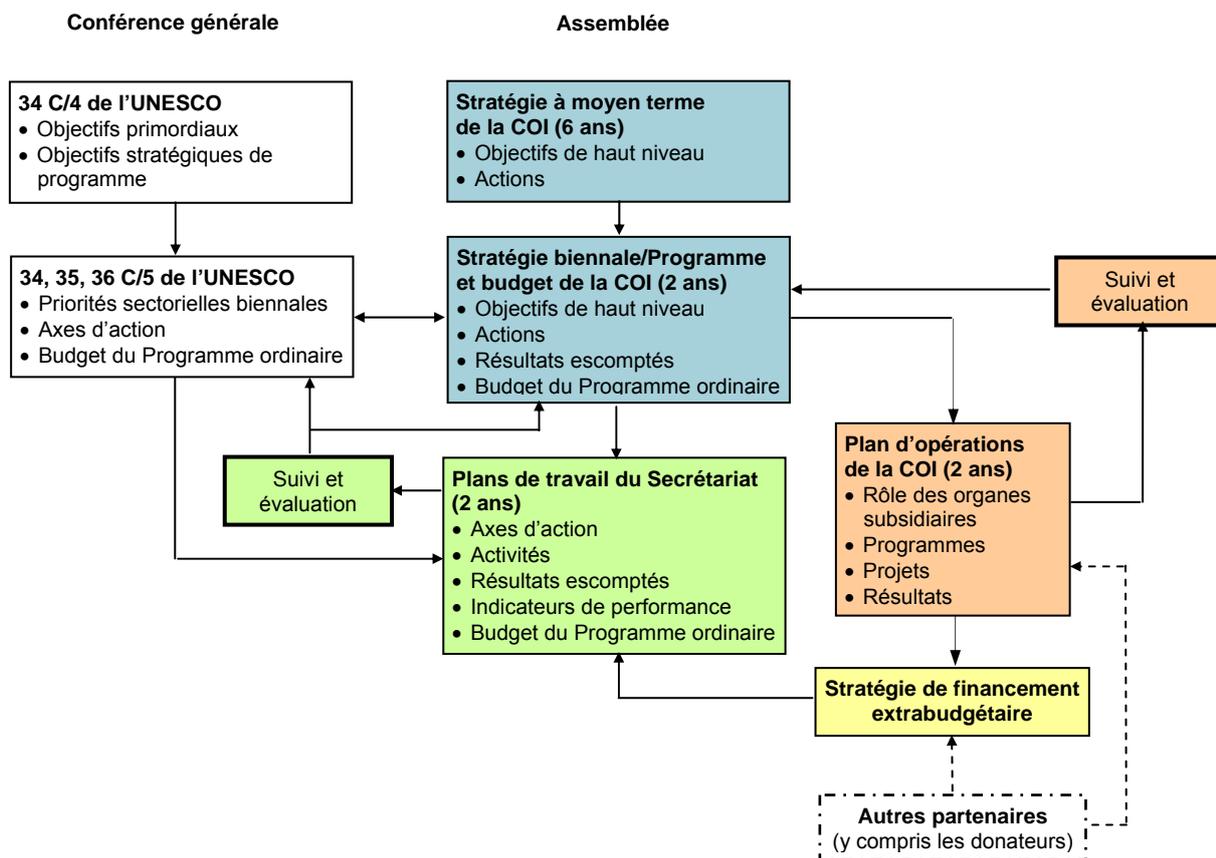


Figure 1 - Processus de planification de la COI

7. La contribution de la COI à la réalisation des priorités de l'UNESCO telles qu'elles sont définies dans la Stratégie à moyen terme 2008-2013 (34 C/4) et dans le Programme et budget 2008-2009 (34 C/5) peut être représentée comme suit (figure 2).

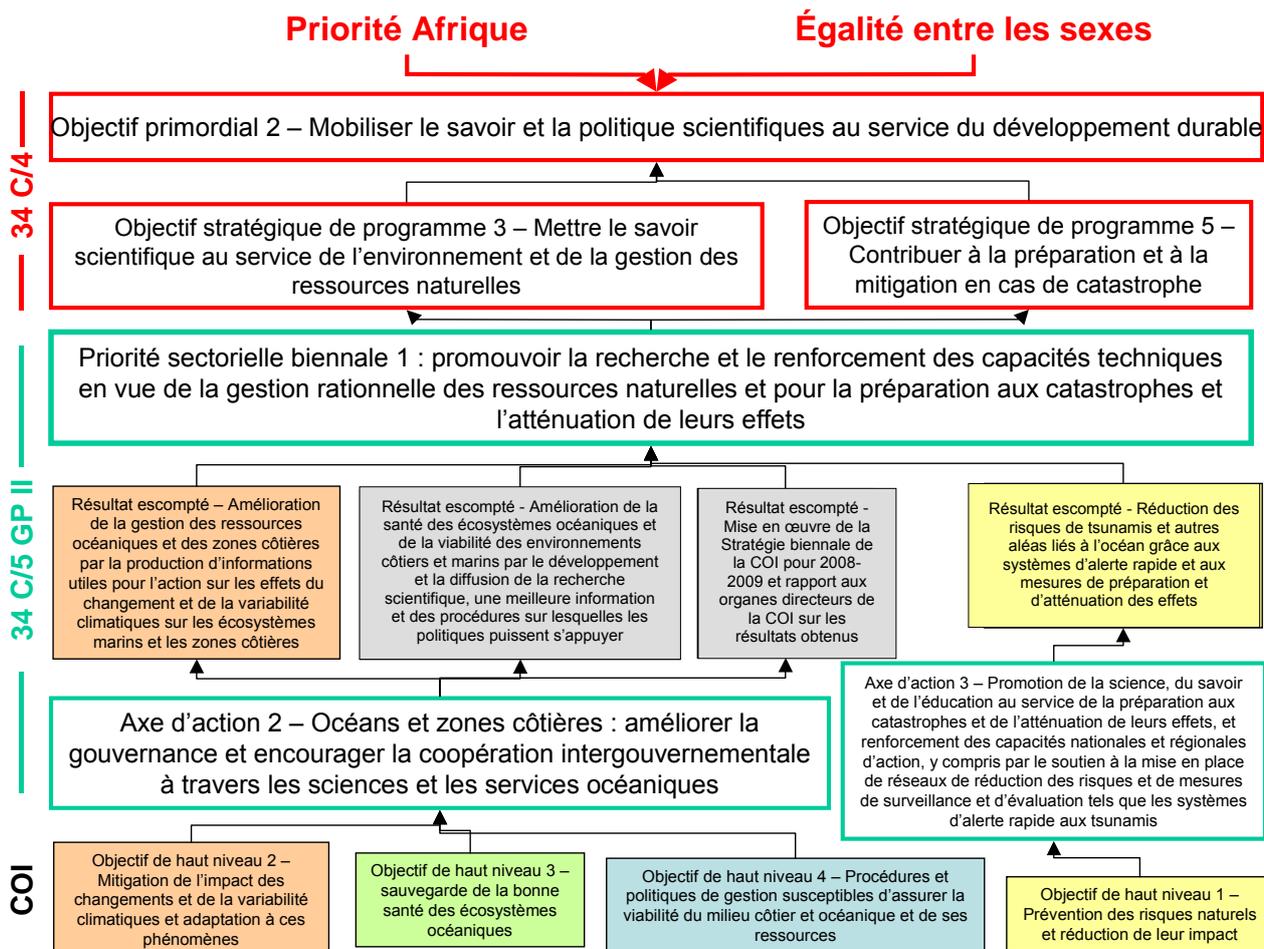


Figure 2 - Contribution de la COI au 34 C/4 et au 34 C/5

8. Le Plan d’opérations pour 2008-2009 suppose que tous les acteurs jouent un rôle actif, qu’il s’agisse du Secrétariat de la Commission, des programmes, des organes subsidiaires, des États membres et des partenaires extérieurs. Il considère également qu’il faut élaborer une stratégie de financement pour compléter de façon plus stable les ressources apportées par l’UNESCO (voir ci-après la section consacrée aux ressources humaines et financières).

Structure programmatique de la COI

Programme d’observations de l’océan et de services océaniques

9. Le Programme d’observations de l’océan est conçu autour du **Système mondial d’observation de l’océan (GOOS)**. Celui-ci est un système mondial permanent d’observation, de modélisation et d’analyse des variables océanographiques à l’appui de la gestion de services océaniques opérationnels dans le monde entier. Le GOOS procure ce qui se fait de mieux en matière de descriptions de l’état actuel des océans, y compris de leurs ressources vivantes, fournit des prévisions en continu sur l’état de la mer aussi loin dans le temps que possible et sert de base pour des prévisions du changement climatique. La mise en œuvre du Programme est supervisée par le Comité intergouvernemental pour le Système mondial d’observation de l’océan (I-GOOS), des avis scientifiques étant fournis par le Comité directeur scientifique du GOOS (GSSC).

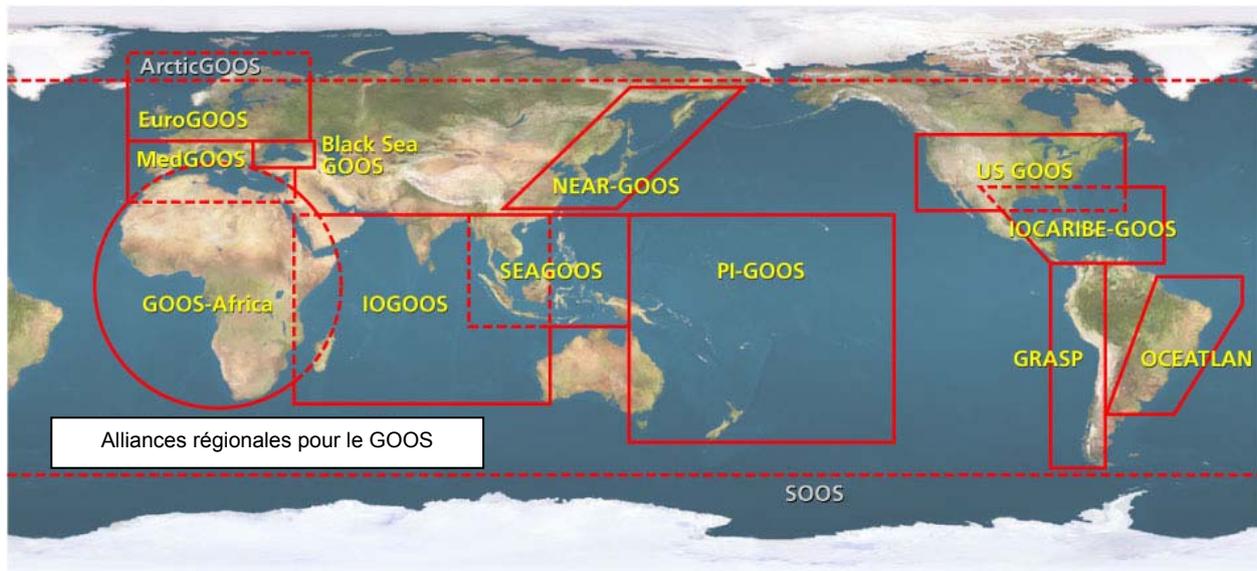


Figure 3 - Alliances régionales pour le GOOS (GRA)

10. Le module côtier du GOOS devrait fournir les informations nécessaires pour assurer la gestion et restaurer la santé des écosystèmes côtiers et de leurs ressources vivantes, prévoir et atténuer les effets des risques naturels, améliorer la sécurité et la rentabilité des opérations en mer et protéger la santé publique. Les Alliances régionales pour le GOOS (GRA), sont constituées pour faciliter la surveillance durable des océans compte tenu des priorités régionales et nationales. Elles exigent une collaboration interorganisations et une politique acceptée au plan international. L'activité des GRA et leur coopération sont particulièrement importantes pour la mise en œuvre du module côtier du GOOS. Les GRA sont constituées sur la base d'accords entre des participants qui sont des pays, des organisations nationales et/ou des organismes internationaux. Les Alliances régionales pour le GOOS ont constitué un Conseil régional du GOOS chargé d'informer l'I-GOOS de leurs besoins collectifs.

11. **La Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM)** coordonne, règle et gère la mise en œuvre d'un système pleinement intégré d'observation marine, de gestion des données et de services utilisant les capacités et technologies de pointe, qui fait preuve de réactivité face à l'évolution des besoins de tous les utilisateurs de données et produits maritimes et comporte un programme de diffusion visant à renforcer les capacités nationales de tous les pays maritimes. Elle collabore étroitement avec l'I-GOOS et avec le Système mondial d'observation du climat (SMOC).

12. **Le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS)** est un programme international mené sous l'égide de la JCOMM. Il a pour objectif de mettre en place des réseaux mondiaux et régionaux d'observation du niveau de la mer de grande qualité en vue d'applications à des recherches sur le climat, les océans et le niveau des mers côtières. Ce programme fournit des données pour déterminer la hauteur mondiale du niveau de la mer, d'où son nom. Son principal élément est le « Réseau de base du GLOSS » (GCN), constitué de 290 stations de mesure du niveau de la mer réparties à travers le monde en vue d'un suivi continu du changement climatique et du niveau des océans. La présente définition du GCN (modifiée à intervalles réguliers de plusieurs années) s'appelle GLOSS02. Le GLOSS bénéficie des avis du Groupe d'experts sur le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS-GE).

Réseau de base du GLOSS tel que défini par GLOSS02

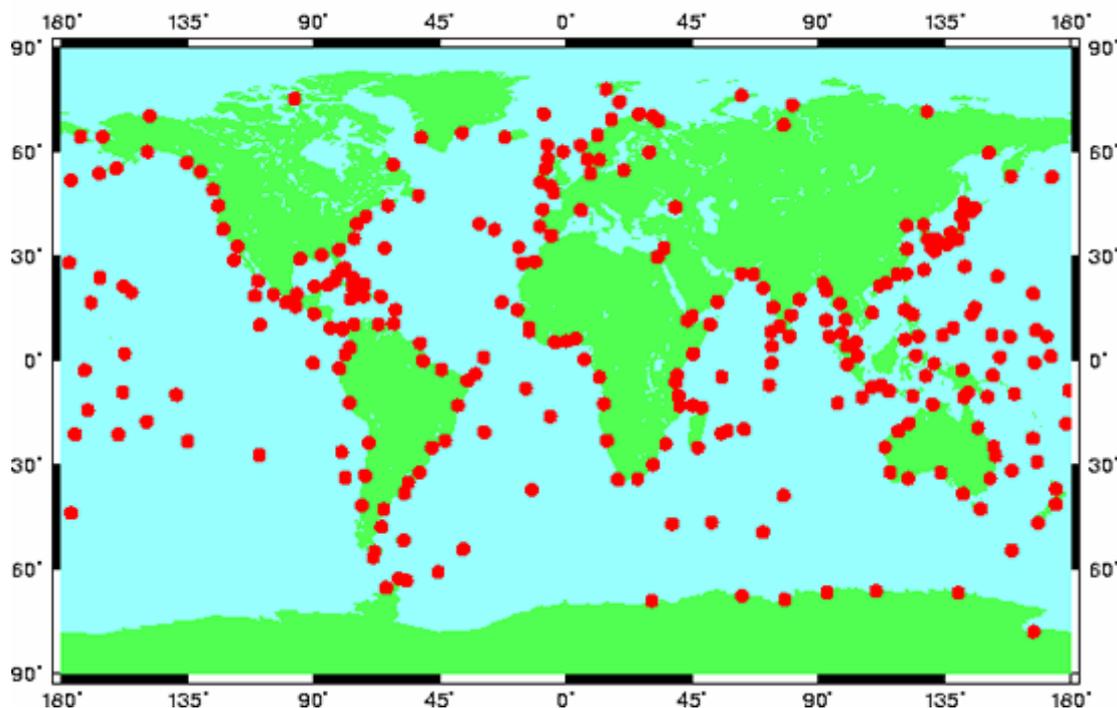


Figure 4 - GLOSS02

13. La COI a établi **l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE)** en 1961 pour « promouvoir la recherche marine ainsi que l'exploitation et le développement du milieu marin en favorisant l'échange de données et d'informations océanographiques entre les États membres participants et en répondant aux besoins des utilisateurs de produits de données et d'information ». L'IODE est un réseau mondial axé sur les services, constitué d'Institutions nationales désignées (IND), de Centres nationaux de données océanographiques (CNDO), de Centres nationaux de données océanographiques responsables (CNDOR) et de Centres mondiaux de données - Océanographie (CMD). En 40 ans, les États membres de la COI ont mis en place 66 centres de données océanographiques dans autant de pays. Ce réseau a réussi à collecter et archiver des millions d'observations océanographiques, à en contrôler la qualité ainsi qu'à les mettre à la disposition des États membres.

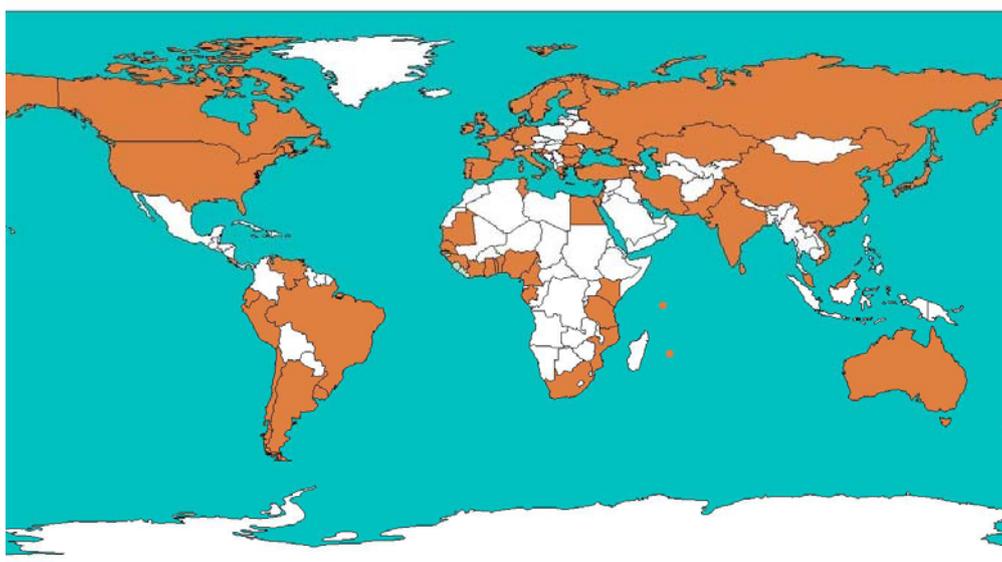


Figure 5 - Réseau d'IND et de CNDO de l'IODE

14. Dans la mesure où l'océanographie, science qui s'intéressait autrefois essentiellement à des processus locaux, étudie désormais aussi des processus à l'échelle des bassins océaniques et à l'échelle mondiale, il est absolument indispensable pour les chercheurs de disposer d'un système international d'échange fournissant des données et informations en provenance de toutes les sources disponibles. De plus, il est extrêmement utile aux scientifiques qui étudient des processus locaux d'avoir accès à des données collectées par d'autres États membres dans le domaine qui les intéresse. Économiquement parlant, il est très rentable d'obtenir des données par échange au lieu de les collecter soi-même.

Programme d'océanologie

15. Le Programme d'océanologie coordonne et catalyse la recherche scientifique marine et en communique les résultats grâce (i) à la mise en place et à l'organisation de groupes de travail, de comités et de réseaux en vue de résoudre conjointement certains problèmes spécifiques de la recherche scientifique marine ; (ii) au parrainage de programmes mondiaux de recherche ; (iii) à l'octroi, sur demande, d'un soutien en matière de secrétariat aux activités interinstitutions des Nations Unies ; et (iv) à des communications, des publications et des prises de contact. Le Programme représente les questions scientifiques prioritaires définies par les États membres qui ont accès à un mécanisme intergouvernemental.

16. Le Programme d'océanologie s'articule autour de trois principaux axes de travail :

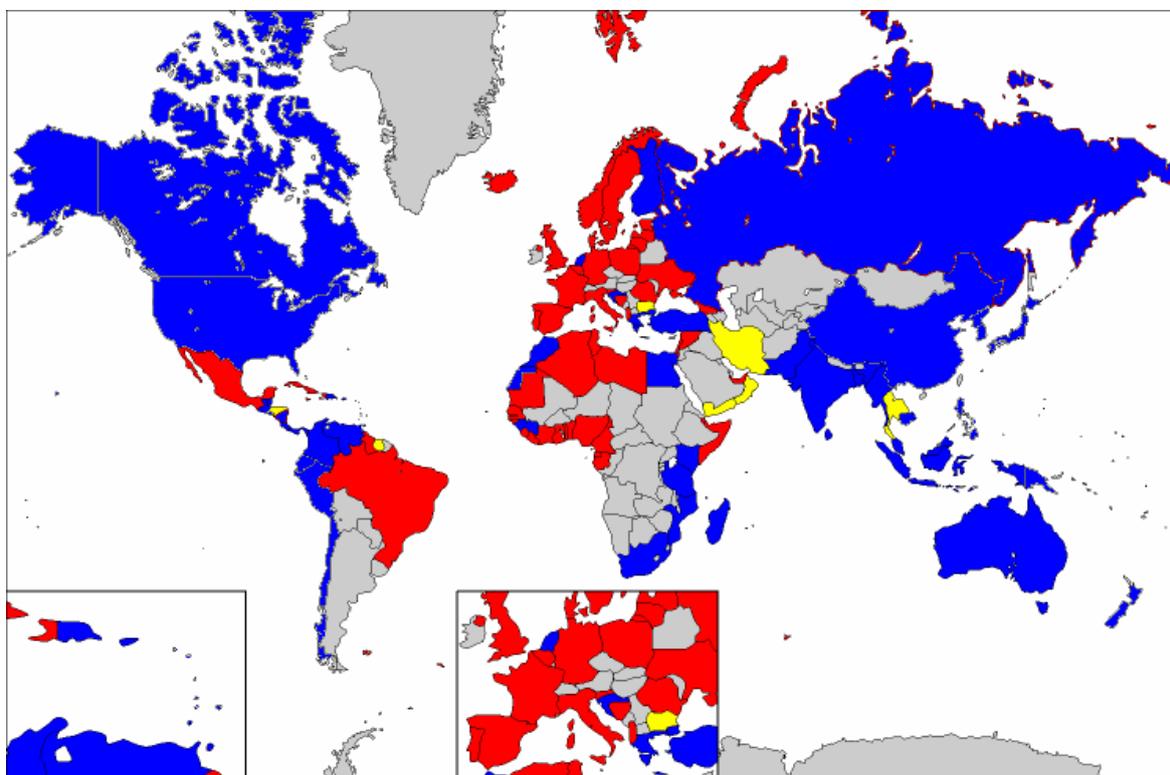
- **La recherche et les évaluations relatives aux océans et au climat**, travaux menés par le biais de divers programmes et projets (Programme mondial OMM-CIUS-COI de recherche sur le climat (PMRC) ; Groupe SMOC-GOOS-PMRC sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC) ; Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP) ; Acidification des océans ; Groupe d'études de la COI sur le blanchissement du corail ; Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN) parrainé par la COI.
- **La recherche, la surveillance continue et la modélisation concernant les écosystèmes marins**, qui inclut les activités menées par le Programme sur les efflorescences algales nuisibles (HABP), le Programme scientifique international COI-SCOR sur l'océanographie des efflorescences algales nuisibles à l'échelle mondiale (GEOHAB), la participation à des projets tels que la Dynamique des écosystèmes océaniques à l'échelle mondiale (GLOBEC), le Projet de recherche intégré sur la biogéochimie marine et l'écosystème (IMBER) et le Census of Marine Life (Centre d'études sur la vie marine) (CoML), ainsi que leur parrainage et la coopération à des travaux dans le domaine de la biodiversité marine de concert avec certains programmes de l'UNESCO (Programme sur l'homme et la biosphère - MAB ; Programme marin du patrimoine mondial).
- **La science au service de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM)**, qui élabore également des activités en coopération avec le programme de la COI relatif aux tsunamis pour favoriser des approches de la gestion des zones côtières réduisant les risques liés aux aléas marins.

17. Le Programme d'océanologie coordonne, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la phase d'Évaluation des évaluations du Mécanisme des Nations Unies de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (GRAME). L'Évaluation des évaluations fournira, pour le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques lui-même, un cadre ainsi que des options qui seront soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Programme relatif aux tsunamis

18. Reposant sur les 40 ans d'expérience acquise par la COI dans le cadre du Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWS), les résolutions XXIII-12, XXIII-13, XXIII-14 et XXIII-15, adoptées par l'Assemblée en juin 2005 se sont traduites par la création officielle des Groupes intergouvernementaux régionaux de coordination de systèmes d'alerte aux tsunamis et de mitigation (GIC/TWS) pour l'océan Indien (IOTWS), pour l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS) et pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CARIBE-EWS), ainsi qu'à la création d'un Groupe de travail ad hoc chargé d'élaborer un cadre pour la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés aux océans (GOHWMS). Conformément à la résolution de la COI XXIV-14 de juin 2007, le Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et aux autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG) donne aux organes directeurs de la Commission océanographique des avis sur des activités coordonnées de développement et de mise en œuvre de systèmes d'alerte et de mitigation concernant les tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer qui représentent des priorités communes à tous les GIC/TWS.

19. Depuis leur création, les GIC des systèmes régionaux ont beaucoup progressé : tous les systèmes prévoient désormais à quel moment ils prendront l'entière responsabilité de leur fonctionnement, indiquant ainsi une date pour la cessation des prestations que fournissent à titre provisoire l'Office météorologique japonais (JMA), le Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique (PTWC) et le Centre d'alerte aux tsunamis de la Côte occidentale et de l'Alaska (WC/ATWC). Dans toutes les régions couvertes par les GIC, les États membres désignent des points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) chargés de recevoir les bulletins relatifs aux tsunamis. Ils désignent également des contacts nationaux pour les tsunamis (TNC) qui font office de représentants pour la coordination des activités internationales d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets. La figure 6 illustre la situation des TWFP dans les quatre régions dont sont responsables les Groupes intergouvernementaux de coordination de la COI.



Légende : ■ TWFP créé ; ■ TWFP en cours de création ; ■ pas de TWFP

Figure 6 - Situation des TWFP

20. Pour répondre à la nécessité de mettre efficacement en place et en œuvre plusieurs systèmes d'alerte aux tsunamis, l'Unité de coordination pour les tsunamis (TCU) a été créée en 2006 au sein du Secrétariat. Elle a pour tâche de contribuer à la constitution et à la mise en œuvre de systèmes océaniques d'alerte aux tsunamis, à l'élaboration de pratiques et de normes communes, et à l'extension de ces systèmes à d'autres aléas liés aux océans. Elle coordonne aussi ses actions directement avec d'autres institutions des Nations Unies et des ONG. L'Unité s'efforce de faire en sorte que la conception et le développement se prêtent à tous les cas de figure, que ce soit du point de vue temporel ou spatial, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle mondiale en passant par l'échelle régionale. L'un de ses principaux objectifs est de concourir à l'élaboration d'une structure et d'instruments de gouvernance communs.

21. Le rôle de chef de file que la COI joue dans la création de systèmes nationaux d'alerte aux tsunamis dans tous les océans a été confirmé par la résolution 61/132 de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, et par sa résolution 62/91 en 2007. L'Union européenne, en réponse à la lettre de janvier 2005 du Directeur général de l'UNESCO, a reconnu la nécessité de créer un système européen d'alerte aux tsunamis et décidé qu'il fallait pour ce faire passer par le NEAMTWS, coordonné par la COI (décision du Conseil « Justice et affaires intérieures de l'Union européenne », 2 838^e réunion).

Programme de renforcement des capacités

22. Dans l'optique de la COI, l'objectif en matière de renforcement des capacités est d'établir des réseaux de scientifiques, gestionnaires et autres spécialistes travaillant, au sein de mécanismes régionaux et d'autres mécanismes de coopération, à faire progresser la science en fonction de la demande, à renforcer la protection de l'environnement marin, et à fournir des services d'océanographie opérationnelle dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

23. Cette stratégie est désormais mise en œuvre en mettant l'accent sur le renforcement autonome des capacités, avec pour principal objectif de donner aux pays en développement les moyens d'utiliser durablement leurs ressources côtières et océaniques. La première phase insiste sur le niveau institutionnel et sur l'amélioration des qualités d'organisation et de l'aptitude à l'encadrement des directeurs. La mise en œuvre de cette stratégie a débuté dans la région de l'océan Indien occidental, puis dans la région des Caraïbes et de l'Amérique latine et d'autres régions de la COI. Le renforcement des capacités au niveau individuel, par le biais de la formation à l'acquisition de compétences techniques sera mené dans un deuxième temps ; une troisième phase sera axée sur la sensibilisation aux questions concernant la mer et sur les solutions reposant sur des bases scientifiques au niveau sociétal.

24. Une autre grande orientation consiste à contribuer et à développer des capacités permettant à de plus nombreux pays de profiter du GOOS et d'y contribuer. À cet égard, il sera indispensable d'organiser des formations axées sur l'application des produits du GOOS aux priorités régionales et nationales des pays en développement.

Politique générale et coordination

25. Le Bureau du Sous-Directeur général pour la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (ADG/COI) exerce les fonctions relatives à la politique générale et à la coordination et est chargé d'apporter un soutien administratif et opérationnel en matière de secrétariat aux travaux de la Commission, notamment pour (i) la mise en œuvre de la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009, (ii) la coordination entre les programmes et les bureaux régionaux et mondiaux de la Commission, ainsi que l'optimisation de la participation de la COI aux exercices communs de programmation par pays de concert avec d'autres organisations du système des Nations Unies, (iii) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie biennale 2008-2009, (iv) l'organisation de réunions statutaires des organes directeurs et des organes subsidiaires, (v) la communication avec les États membres et les comités océanographiques nationaux, (vi) la communication avec les bureaux hors Siège compétents de

l'UNESCO, (vii) la liaison avec d'autres organisations du système des Nations Unies et organisations internationales, (viii) l'établissement de rapports au niveau de la COI, de l'UNESCO et du système des Nations Unies et (ix) la diffusion d'informations à un public plus large grâce à la stratégie de communication ; le Bureau du Sous-Directeur général assure aussi la participation de la Commission aux processus des Nations Unies et à d'autres processus internationaux, à des forums scientifiques, y compris en vue de la coordination du Réseau des Nations Unies sur les océans et les zones côtières (UN-Océans).

26. Les **activités de la Commission océanographique intergouvernementale relatives aux droits de la mer (IOC-LOS)** constituent l'ensemble d'activités de programme qui intéressent directement l'Organe consultatif d'experts sur le droit de la mer (ABE-LOS/COI) et que la COI promeut depuis l'entrée en vigueur de l'UNCLOS afin de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et de rendre possible l'harmonisation des sciences et du droit de la mer. Les activités de la COI en matière de droit de la mer (IOC-LOS) tendent principalement à aider les États membres à : (i) s'acquitter des mandats confiés par l'Assemblée générale des Nations Unies et les organes directeurs de la COI en matière de droit de la mer ; (ii) organiser les réunions de l'Organe consultatif d'experts sur le droit de la mer ; (iii) promouvoir et utiliser les travaux de l'ABE-LOS/COI, comme par exemple les Critères et principes directeurs concernant le transfert de techniques marines, procédure pour l'application de l'article 247 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par la COI et la normalisation des pratiques des États membres en matière de recherches scientifiques marines et de transfert de techniques marines.

27. L'IOC-LOS est également chargé de mettre à jour la liste d'experts en matière de recherches scientifiques marines et de transfert des techniques marines (Annexe VIII de l'UNCLOS) et d'apporter son soutien à la « Commission des limites du plateau continental » ainsi qu'aux États membres lors de la présentation de demande d'extension du plateau continental et de conseiller les États membres qui présentent des demandes de délimitation du plateau continental au sens juridique.

Rôle des organes subsidiaires

28. La Commission crée des organes subsidiaires afin de : (a) mettre en œuvre des décisions ; (b) promouvoir, développer et coordonner des programmes océanographiques, services océaniques et activités connexes au niveau régional ; (c) coordonner et superviser des activités scientifiques et de services au niveau régional ; (d) mener à bien des tâches précises autres que l'appui au Secrétariat ; ou (e) apporter des compétences scientifiques ou techniques. Selon les fonctions qu'ils exercent, les organes subsidiaires principaux sont classés en comités scientifiques et techniques, sous-commissions, comités régionaux, équipes spéciales et groupes d'experts. Le statut des organes subsidiaires principaux est examiné dans le document IOC/EC-XLI/2 Annexe 5. Afin que le fonctionnement des organes subsidiaires soit le plus efficient, efficace et cohérent possible, un Projet de Règlement intérieur applicable aux organes subsidiaires est proposé dans le document IOC/EC-XLI/2 Annexe 6.

Actions régionales et décentralisées

29. Les programmes de travail régionaux, qu'ils soient mis en œuvre par le biais des organes subsidiaires ou par d'autres moyens, sont, au sein de la structure de la COI indispensables à la concrétisation des programmes mondiaux et les services océaniques de la Commission en activités qui offrent aux États membres le maximum d'avantages tout en tenant compte des perspectives et capacités particulières à chaque région et des priorités indiquées par les États membres. Les organes subsidiaires de la COI offrent potentiellement de tels avantages, mais seulement si leurs travaux et leurs actions apportent réellement une valeur ajoutée et renforcent véritablement les capacités conformément aux objectifs de la COI et aux besoins des États membres.

30. Par sa résolution XXIII-6, l'Assemblée a reconnu qu'il fallait rationaliser le rôle des organes subsidiaires régionaux et le rendre plus efficace en examinant les insuffisances actuelles et en y remédiant, en améliorant les communications et les interactions et en assurant la mise en place d'un programme global de travail suivant les axes d'action de l'UNESCO et les propres objectifs et lignes d'action de la COI.

31. Les organes subsidiaires régionaux peuvent également jouer un rôle important en établissant des partenariats et des accords avec d'autres organes des Nations Unies et organes régionaux non gouvernementaux ayant des intérêts similaires et/ou des centres d'intérêts partiellement communs. Compte tenu de l'actuelle réforme des Nations Unies, il importe, notamment au niveau national, que l'on constate « l'unité d'action » des organismes qui constituent le système.

32. L'action au niveau régional prend de nombreuses formes :

- renforcement des connaissances scientifiques et aide en matière de gestion des données relatives à l'océan et aux zones côtières, à la prise de décision et à la formulation des politiques et contribution à la base élargie de données et connaissances océanographiques ;
- augmentation des capacités nationales et régionales en sciences de la mer grâce à la formation, à l'établissement de réseaux entre scientifiques et instituts de recherche et à la mobilisation de ressources ;
- amélioration des accords bilatéraux et multilatéraux de soutien et de la gouvernance ; et
- communication et sensibilisation accrues.

33. Le réseau de bureaux et d'antennes décentralisés de la COI comprend actuellement :

- les secrétariats de deux sous-commissions (celui de l'IOCARIBE à Carthagène, Colombie ; et celui de la WESTPAC, à Bangkok, Thaïlande) ;
- cinq bureaux des programmes (le Bureau du programme HAB, à Copenhague, Danemark ; le Bureau régional des programmes de la COI, à Perth, Australie ; le Bureau régional des programmes de la COI, à Rio de Janeiro, Brésil ; le secrétariat du GIC/IOTWS, à Perth, Australie ; le Centre international d'information sur les tsunamis - CIIT, à Honolulu, États-Unis d'Amérique) ;
- cinq bureaux des projets (le Bureau des projets HAB, à Vigo, Espagne ; le Bureau des projets pour l'IODE, à Ostende, Belgique ; le Bureau des projets ODINAFRICA, à Nairobi, Kenya ; le Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesures - DBCP Bureau du projet Argos à Toulouse, France ; le Centre d'information sur les tsunamis de la COI de Jakarta, Jakarta, Indonésie).

Le soutien aux bureaux des programmes et projets provient d'États membres de la Commission qui fournissent des locaux de bureaux et des services d'utilité publique, du personnel professionnel et de secrétariat et des installations et/ou équipements spécialisés³.

34. Ce réseau est complété par :

- quatre chaires relevant de comités régionaux (Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est (IOCEA, Accra, Ghana ; Comité régional de la COI pour l'océan Indien occidental - IOCWIO, Maputo, Mozambique ; Comité régional de la COI pour l'océan

³ Perth, Bureau australien de météorologie ; Ostende, Belgique, Institut marin de Flandre (VLIZ).

Indien central - IOCINDIO, Jeddah, Arabie saoudite, qui assume par intérim la vice-présidence ; Comité régional de la COI pour la mer Noire - COI-BSRC, Sébastopol, Ukraine) ;

- chaires UNESCO soutenues par la COI⁴.

Le réseau décentralisé de la COI n'a pas un caractère national mais régional : les deux sous-commissions, l'IOCARIBE et la WESTPAC, mènent respectivement leurs activités dans la région élargie des Caraïbes et dans le sud-est et l'ouest du Pacifique ; l'IOCWIO œuvre dans l'océan Indien occidental et l'IOCINDIO dans l'océan Indien central ; l'IOCEA s'occupe de l'Atlantique du Centre-Est ; le BSRC a été initialement conçu pour appuyer la mise en œuvre du GOOS-mer Noire.

35. La WESTPAC et l'IOCARIBE, de même l'IOCWIO, l'IOCEA et l'IOCINDIO, ont tenu leur session en 2008 ou début 2009. Tous revoient leur programme de travail et leur structure en fonction des Objectifs de haut niveau et actions de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2008-2013. À l'issue de ce processus, les plans d'opération en découlant seront intégrés au présent document.

Priorité Afrique

36. Lorsqu'elle aborde le programme Priorité Afrique, la COI tient compte de la pertinence de ses activités pour des priorités bien définies à l'échelle du continent comme le domaine d'action 4 du Plan d'action du NEPAD et le Plan d'action pour la science et la technologie élaboré par l'Union africaine. Les activités prévues pour l'exercice 2008-2009 comprennent :

- *La surveillance et les observations* : Soutien à la coordination du GOOS-Afrique ; installation de trois nouvelles stations marégraphiques du GLOSS (en Angola, Namibie et Tanzanie).
- *La gestion des données et de l'information océanographiques* : Achèvement en cours d'ODINAFRICA III (renforcement des centres nationaux de données océanographiques, poursuite de l'élaboration de l'Atlas marin de l'Afrique et amélioration des services) ; phase de planification d'ODINAFRICA IV (réseaux d'observation côtière, développement de produits et de services liés à la gestion des zones côtières, aux catastrophes, 25 pays concernés).
- *Renforcement des capacités* : Atelier final à l'intention des directeurs d'instituts d'océanographie (Maputo, avril 2008) ; atelier sur la rédaction de propositions de projet dans la région de l'IOCEA, axé sur l'érosion côtière (juillet 2008) ; proposition de projet en vue d'un outil d'aide à la décision (modélisation côtière) en Afrique orientale, Tanzanie (région de l'IOCWIO) ; soutien à la Chaire UNESCO en sciences de la mer et océanographie de l'Université Eduardo Mondlane.
- *Adaptation au changement climatique* : Mise en œuvre du projet d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Sénégal (projet FEM/PNUD, 2008-2011) ; proposition de projets en cours d'élaboration pour une intervention similaire (érosion côtière) en Afrique moyenne à la demande de l'Angola, du Cameroun, du Congo et du Gabon.

⁴ Chaire UNESCO en océanographie et gestion côtière, Université de Concepción (Chili) ; Chaire UNESCO en sciences de la mer et océanographie, Université Eduardo Mondlane, Maputo, Mozambique ; Chaire UNESCO en géologie et géophysique marines, Université d'État de Moscou (Fédération de Russie) ; Chaire UNESCO en océanographie, Université d'État de Tbilissi, Tbilissi (Géorgie).

- *Le système d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques marins* : Poursuite de la coordination du système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (IOTWS) ; élaboration de cartes d'inondation pour les Comores, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie (projet COAST-MAP-IO).
- *Les Comités régionaux pour la COI* : Revitalisation de l'IOCEA (Atlantique du Centre-Est) et de l'IOCWIO (océan Indien occidental).
- *UNCLOS* : Sensibilisation et aide en vue de la réalisation d'études théoriques destinées à la définition du plateau continental élargi.

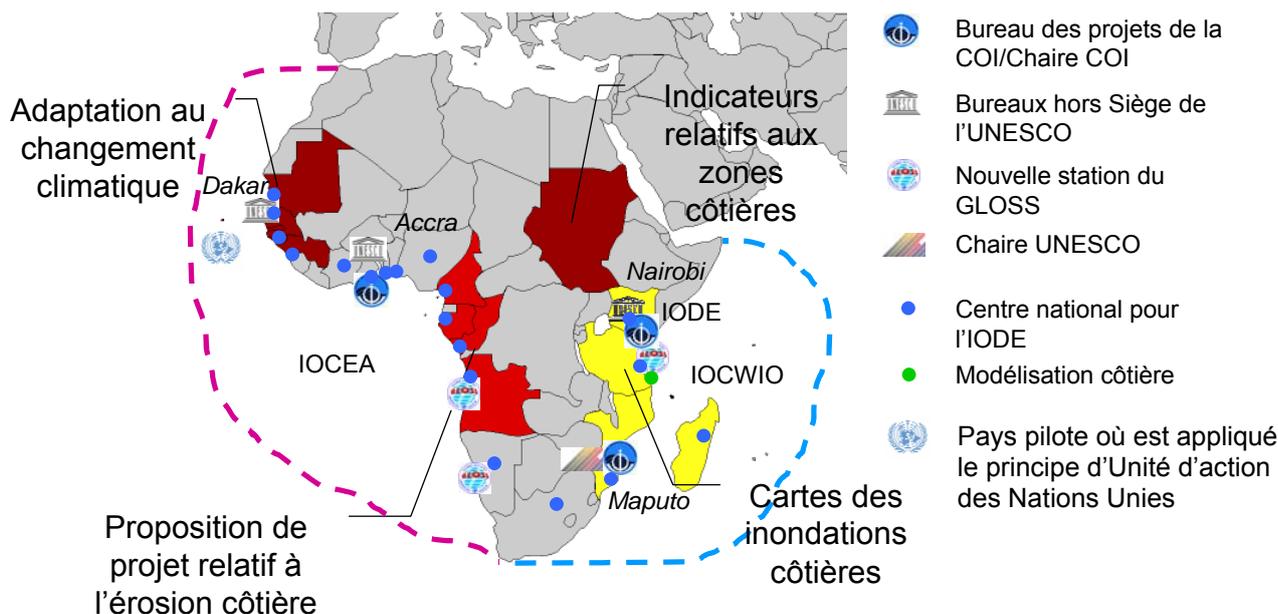


Figure 7 - Activités de la COI en Afrique pour 2008-2009

37. Les activités de la COI en Afrique solliciteront la participation et la contribution de réseaux océanographiques par le biais de l'IOCEA et de l'IOCWIO et viseront à développer des capacités autonomes en sciences de la mer, y compris par le biais de la formation, du renforcement de l'infrastructure scientifique et technologique et de l'application d'approches, outils et méthodologie scientifiques à des problèmes à l'échelle locale, en partenariat avec les communautés locales.

38. La COI cherchera à participer à des processus communs de programmation par pays, notamment dans un pays pilote où est appliqué le principe d'Unité d'action des Nations Unies (le Cap-Vert), avec des partenaires des Nations Unies, grâce à un partenariat stratégique avec le PNUD. L'activité de la Commission vise également à fournir des contributions aux processus de gouvernance environnementale comme les conventions régionales du PNUE pour la protection de l'environnement marin (Conventions de Nairobi et d'Abidjan).

Structure du Secrétariat

39. Le Secrétariat coordonne et appuie la mise en œuvre des programmes de la Commission. Il est composé du Secrétaire exécutif et du personnel fourni par l'UNESCO ainsi que du personnel fourni par d'autres organisations, le système des Nations Unies et des États membres. Il est organisé en bureaux et sections, en fonction de la couverture régionale et du soutien apporté à des programmes spécifiques. Pour la mise en œuvre du programme, le Secrétariat peut compter sur les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Son organisation actuelle, y compris les sous-commissions et les bureaux de programmes et de projets décentralisés est la suivante :

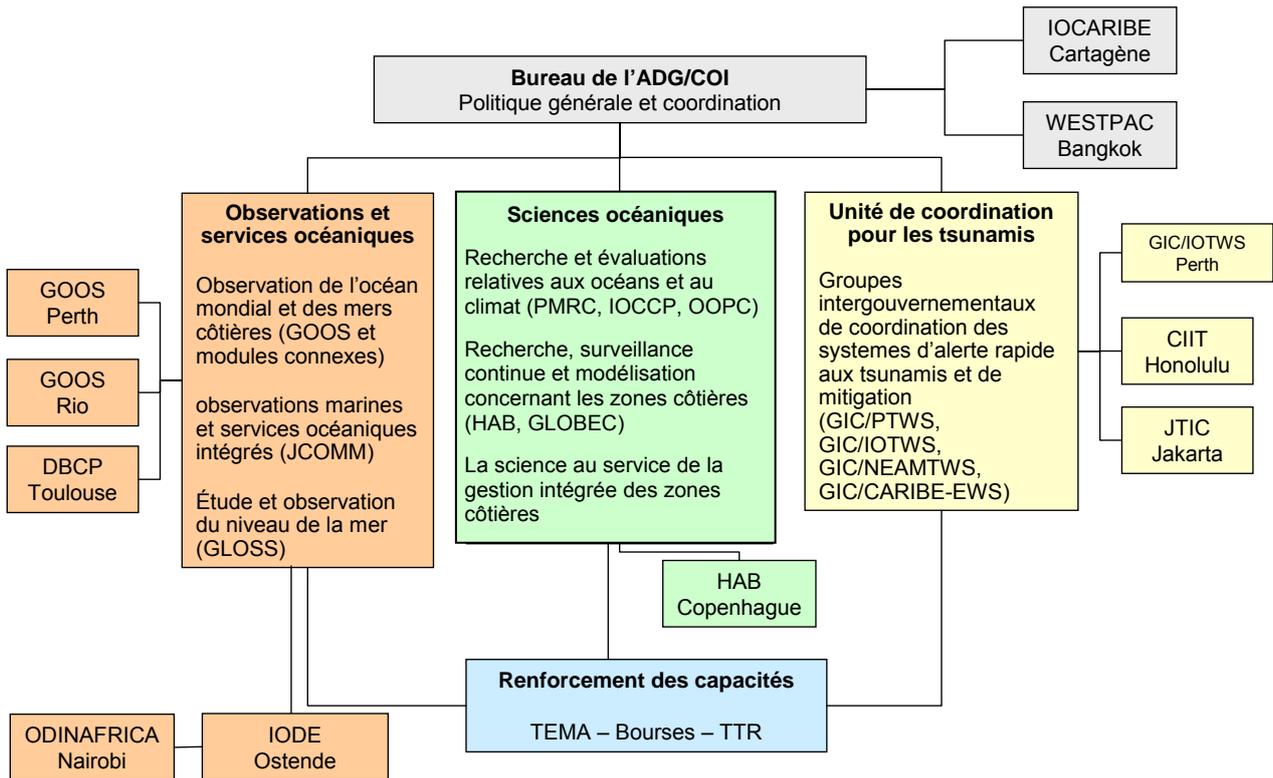


Figure 8 - Structure du Secrétariat de la COI

Pour l'exécution de ses programmes en 2008-2009, la COI est également tributaire du soutien administratif des bureaux hors Siège de l'UNESCO, comme l'indique la figure 9 ci-après. La COI et d'autres organes de l'UNESCO recensent actuellement les spécialistes en sciences de la mer présents dans les bureaux hors Siège de l'Organisation afin que la Commission puisse si besoin est exploiter leurs compétences.

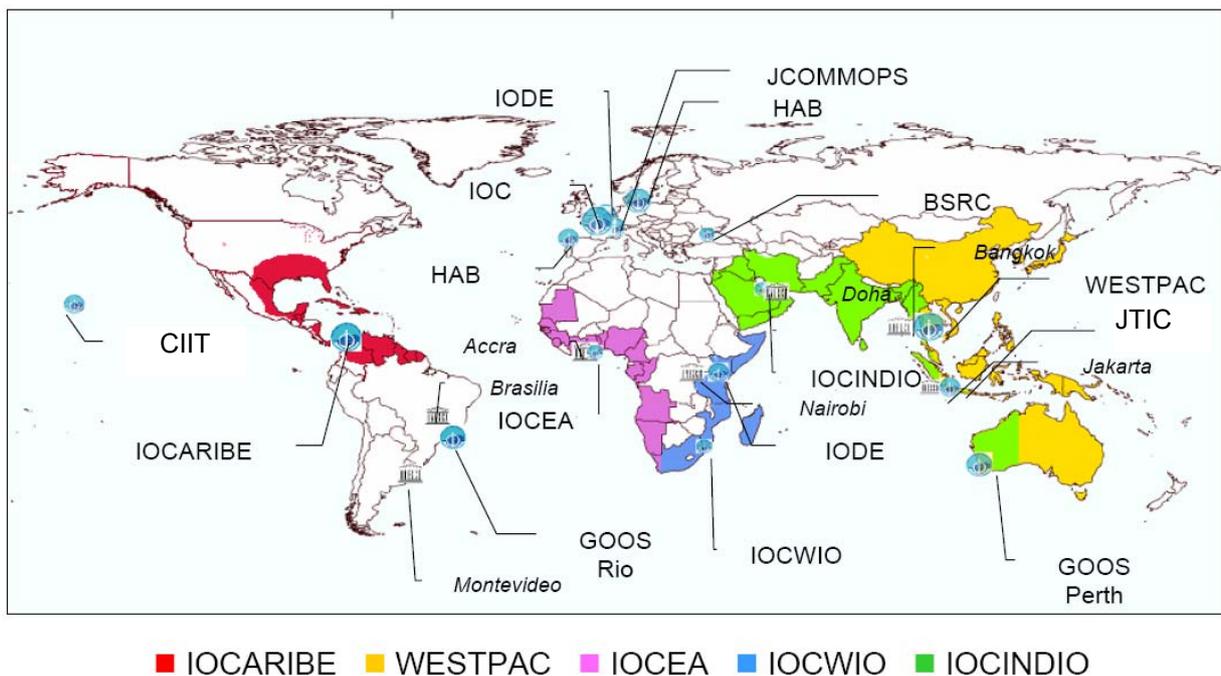


Figure 9 - Réseau décentralisé de la COI et bureaux de l'UNESCO qui l'appuient

40. La COI assure, en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le secrétariat conjoint de la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritimes (JCOMM). La JCOMM coordonne, règle et gère la mise en œuvre d'un système pleinement intégré d'observations marines, de gestion des données et de services utilisant des capacités et technologies de pointe, qui fait preuve de réactivité face à l'évolution des besoins de tous les utilisateurs de données ou produits océanographiques et qui comporte un programme de diffusion visant à renforcer les capacités nationales de tous les pays maritimes. Elle travaille en étroite coopération avec des partenaires comme l'IODE, le GOOS et le SMOC.

Stratégie biennale de la COI 2008-2009

41. Par sa résolution XXIV-2, l'Assemblée a adopté à sa 24^e session la Stratégie biennale de la COI 2008-2009, qui définit les priorités biennales et résultats escomptés de la Commission pour le premier exercice de la période couverte par la Stratégie à moyen terme de la COI 2008-2013, tels qu'indiqués dans la résolution EC-XXXIX.1. La Stratégie à moyen terme de la COI 2008-2013 et la Stratégie biennale de la COI 2008-2009 représentent aussi la contribution de la COI à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO 2008-2013 (34 C/4) et notamment à son objectif stratégique de programme 2 : *Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable*, à son objectif stratégique de programme 3 : *Mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles* et à son objectif stratégique de programme 5 : *Contribuer à la préparation et à la mitigation en cas de catastrophe*. La Stratégie biennale et le Programme et budget 2002-2009 de la COI représentent également la contribution de la Commission au Programme et budget 2008-2009 de l'UNESCO (34 C/5) et à sa priorité sectorielle biennale 1 : Promouvoir la recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Les Objectifs de haut niveau, actions et résultats escomptés de la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009 sont énoncés dans le tableau 1⁵.

Tableau 1 - Objectifs de haut niveau, actions et résultats escomptés de la Stratégie biennale de l'UNESCO 2008-2009

1. La prévention des risques naturels et la réduction de leur impact	
1a. Promouvoir des systèmes intégrés et permanents de surveillance et d'alerte aux risques naturels liés aux océans et aux zones côtières, en étroite coordination avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes si besoin est, en faisant appel à des réseaux côtiers et océaniques renforcés, y compris en menant des activités d'éducation et de formation.	<u>Résultats escomptés</u> Développement de capacités nationales et régionales initiales/de base en vue de la création de systèmes d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers connexes, et de mitigation.
1b. Informer les communautés menacées des mesures de prévention de l'impact des risques naturels, de préparation et de mitigation.	<u>Résultats escomptés</u> Élaboration de plans pour l'intégration de l'évaluation des risques et de la mitigation dans la planification et la gestion des zones côtières au niveau national.

⁵ Les indicateurs de performance et les buts à atteindre figurent dans la résolution XXIV-2.

2. Atténuation des effets du changement et de la variabilité climatiques et adaptation à ces phénomènes	
2a. Mieux faire comprendre le rôle de l'océan dans la variabilité et le changement climatiques.	<p><u>Résultats escomptés</u></p> <p>Promotion et encouragement de la participation de la communauté scientifique océanographique et intégration des résultats de ses activités de pointe dans la recherche internationale sur le climat.</p>
2b. Contribuer à l'amélioration des prévisions climatiques grâce à l'observation de l'océan et à l'étude des processus océaniques à l'échelle régionale et mondiale.	<p><u>Résultats escomptés</u></p> <p>Coordination intergouvernementale et promotion de la coopération internationale nécessaire au maintien des deux modules du Système mondial d'observation de l'océan.</p> <p>Faire en sorte que les observations et services côtiers et mondiaux bénéficient d'orientations scientifiques et spécialisées.</p> <p>Soutien à la coopération régionale dans le domaine des observations et services océaniques.</p> <p>Facilitation de la coopération internationale dans le domaine de l'observation et de la recherche sur le rôle de l'océan dans le cycle mondial du carbone.</p>
2c. Mieux faire comprendre l'impact du changement et de la variabilité climatiques sur les écosystèmes marins et leurs ressources vivantes.	<p><u>Résultats escomptés</u></p> <p>Organisation de la participation de la communauté scientifique océanographique à l'étude des effets du changement climatique sur les écosystèmes marins et leurs ressources vivantes à l'échelle mondiale et régionale. Intégration des résultats de ses activités de pointe dans les stratégies de mitigation et les interventions aux niveaux national et régional.</p> <p>Facilitation de la coopération pour améliorer la compréhension du phénomène de blanchissement des coraux et évaluer périodiquement l'état des récifs coralliens du monde.</p> <p>Maintien et renforcement de la coopération internationale nécessaire à une meilleure compréhension de l'acidification des océans et de ses effets sur les écosystèmes marins.</p> <p>Poursuite et facilitation de la coopération internationale en vue d'améliorer la connaissance scientifique des effets du climat sur la pêche et les autres ressources marines vivantes.</p>
3. Sauvegarde de la bonne santé des écosystèmes océaniques	
3a. Contribuer activement au mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.	<p><u>Résultats escomptés</u></p> <p>Achèvement de la première phase du mécanisme.</p>

<p>3b. Poursuivre les activités de recherche et de surveillance nécessaires pour éviter la dégradation du milieu marin, conserver la biodiversité et permettre l'utilisation durable des habitats marins.</p>	<p><u>Résultats escomptés</u> Renforcement des capacités de prévision et de mitigation du phénomène des efflorescences algales nuisibles grâce au parrainage de GEOHAB.</p>
<p>3c. Définir et mener à bien les activités de renforcement des capacités nécessaires pour préserver la santé des écosystèmes océaniques en mettant l'accent sur les besoins régionaux.</p>	<p><u>Résultats escomptés</u> Amorcer la mise en place de structures intégrées de coopération régionale en se concentrant sur le renforcement des capacités et la collaboration à l'échelon régional (GOOS/GRA, IODE/ODIN). Évaluation des capacités des institutions en Afrique orientale, occidentale et centrale et en Amérique latine d'effectuer des recherches scientifiques marines. Association d'un certain nombre de chaires UNESCO à la promotion des aspects éducatifs des projets pilotes dans les régions en développement. Faire participer de jeunes chercheurs aux activités scientifiques en mer grâce à des bourses de Formation par la recherche (TTR).</p>
<p>4. Procédures et politiques de gestion susceptibles d'assurer la viabilité du milieu côtier et marin et de ses ressources</p>	
<p>4a. Développer la coopération régionale et la participation des États membres en assurant le renforcement des capacités et le transfert de technologie et en prenant des mesures pour renforcer les capacités des organes subsidiaires régionaux et des bureaux décentralisés de la COI.</p>	<p><u>Résultats escomptés</u> Aide aux États membres pour la mise en œuvre des Parties XIII et XIV de l'UNCLOS. Aide aux pays en développement pour leur permettre de soumettre en temps voulu leurs demandes d'extension du plateau continental (date limite : 13 mai 2009), en avertissant tous les États membres de la question avant la fin 2007 et en répondant à toutes les demandes dans un délai de trois mois.</p>
<p>4b. Faciliter les travaux scientifiques liés à la gestion des ressources océaniques et côtières.</p>	<p><u>Résultats escomptés</u> Élaboration d'applications et de politiques à base scientifique en vue de l'adaptation au changement climatique et à la modification des zones côtières. Élaboration de méthodes permettant d'établir un lien entre la gestion de l'eau douce et la gestion des zones côtières.</p>
<p>4c. Promouvoir la mise au point et l'utilisation d'outils d'aide à la décision qui améliorent la gestion intégrée des océans et des zones côtières.</p>	<p><u>Résultats escomptés</u> Application du cadre d'indicateurs de l'ICAM dans certaines régions au moyen de projets pilotes. Conception de méthodes de planification marine et côtière intégrant l'espace.</p>

Priorités et activités pour 2008-2009

42. Les résultats escomptés et indicateurs de performance inscrits dans la Stratégie biennale de la COI 2008-2009 pour chaque action et objectif de haut niveau de la Stratégie à moyen terme 2008-2013 ont été pris en compte dans les plans de travail du Secrétariat de la COI pour 2008-2009, ainsi qu'il ressort des tableaux ci-dessous. Les résultats escomptés, indicateurs de

performance et indicateurs de référence, conformément au Programme et budget approuvés de l'UNESCO 2008-2009 (34 C/5) sont ici mis en correspondance avec le plan de travail du Secrétariat de la COI en vue d'assurer une articulation ininterrompue entre les instruments stratégiques et instruments de programmation de la COI et de l'UNESCO.

1. Réduire les impacts des tsunamis et autres aléas marins

Priorités	Soutien aux groupes intergouvernementaux de coordination (GIC) pour les tsunamis et au Groupe de travail sur les systèmes d'alerte aux tsunamis et aux autres aléas liés au niveau de la mer, et de mitigation (TOWS-WG).	Améliorer les capacités de préparation des communautés côtières vulnérables aux risques marins.	Élaborer des directives en matière de risques côtiers, d'ICAM et de cartographie côtière.
Indications ou résolutions pertinentes	A/RES/61/132 A/RES/62/91 COI Résolution XXIII-12 COI Résolution XXIII-13 COI Résolution XXIII-14 COI Résolution XXIII-15 COI Résolution XXIV-13	A/RES/61/132 A/RES/62/91	COI Résolution XXIV-14
Contribution à la Stratégie biennale de la COI 2008-2009	Action 1a	Action 1b	Action 1b Action 4c
Résultats escomptés	Développement de capacités nationales et régionales en vue de la création de systèmes d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers connexes, et de mitigation.	Informers les communautés menacées des mesures de prévention de l'impact des risques naturels, de préparation et de mitigation.	Mitigation des aléas marins dans les zones côtières vulnérables par une amélioration de l'analyse et de la prévision des risques et de leur mitigation grâce à une planification stratégique.
Modalités d'action	Coordination de la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques marins dans le cadre d'une stratégie mondiale.	Améliorer la préparation aux catastrophes des communautés vulnérables aux aléas marins par l'éducation, la formation et la sensibilisation.	Donner des orientations en matière de planification côtière stratégique en vue de la mitigation des risques liés aux océans et élaboration de cartes d'inondation côtières.
Programmes concernés	Unité de coordination pour les tsunamis (TCU) OOS/GOOS OOS/IODE Programme de renforcement des capacités	Unité de coordination pour les tsunamis (TCU)	Unité de coordination pour les tsunamis (TCU) OS/ICAM
Composantes décentralisées	Secrétariat du GIC/IOTWS, Perth (Australie).	CIIT, Honolulu (États-Unis) Centre d'information sur les tsunamis de Jakarta (Indonésie)	

Organes subsidiaires principaux compétents	GIC/PTWS GIC/IOTWS GIC/CARIBE-EWS GIC/NEAMTWS TOWS-WG	GIC/PTWS	Groupe d'experts sur la sensibilisation aux risques côtiers et leur mitigation GEBCO
Plan(s) de mise en œuvre	Plan de mise en œuvre de l'IOTWS (Série technique de la COI n° 71) Plan de mise en œuvre du PTWS Plan de mise en œuvre du CARIBE-EWS Plan de mise en œuvre du NEAMTWS (Série technique de la COI n° 73)		
Points focaux nationaux	Points focaux pour l'alerte aux tsunamis (TWFP) Contacts nationaux pour les tsunamis (TNC)		
Partenariats	OMM, SIPC	SIPC	OMM, UNU
Indicateurs de performance et indicateurs de référence (fin 2009)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de systèmes régionaux d'alerte rapide aux tsunamis et autres risques liés aux océans opérationnels (stations sismiques à large bande, stations de mesure du niveau de la mer, centres d'alerte aux tsunamis) • <i>Rendre opérationnels ou renforcer quatre systèmes régionaux relatifs aux tsunamis dans le cadre du Système mondial d'alerte multi-aléas</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents de préparation produits ou de communautés exposées instruites en matière de prévention des effets des risques naturels, de préparation et de mesures d'atténuation • <i>Production dans différentes langues de six documents pédagogiques de préparation aux tsunamis, culturellement adaptés et favorisant l'égalité entre les sexes ; éducation en matière de préparation aux catastrophes, de prévention et d'atténuation de leurs effets, d'une communauté par système régional d'alerte</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'États membres qui ont bénéficié d'une formation en matière d'élaboration de cartes d'inondation côtières et qui ont approuvé des directives pour une planification côtière stratégique
Ressources Programme ordinaire	\$ 130 000	\$ 40 000	\$ 60 000
Extrabudgétaires	Non communiquées	Non communiquées	\$ 20 000

2. Étude des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer

Priorités	Appuyer le développement des observations de l'océan	Améliorer les observations et services en vue de la sécurité en mer	Remédier aux décalages entre les niveaux de savoir en matière d'élévation et de variabilité du niveau de la mer	Améliorer la compréhension du rôle de l'océan sur les variations du climat et l'impact de celui-ci sur l'environnement marin
Indications ou résolutions pertinentes	A/RES/61/222 COI Résolution XXIV-6	COI Résolution XX-12 Mémorandum d'accord COI-OMM (2002)		
Contributions à la stratégie biennale 2008-2009 de la COI	Action 2b	Action 2b	Action 2b	Action 2a Action 2c
Résultats escomptés	Amélioration et entretien du module climatique du GOOS Mise en place et amélioration du module côtier du GOOS	Renforcement de la capacité des États membres à utiliser des observations et services océaniques intégrés en vue de la sécurité en mer et de la gestion des ressources	Comblent les lacunes en matière de connaissances sur la variation du niveau de la mer grâce à des observations et activités de recherche ciblées	Réduction de l'incertitude des estimations mondiales quant à la capacité de l'océan à absorber le CO ₂ d'origine anthropogénique Meilleure compréhension des impacts du changement climatique sur les ressources vivantes et écosystèmes marins
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la coordination régionale du GOOS - Soutien à la participation nationale au GOOS par le biais de l'I-GOOS 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un cadre intergouvernemental pour coordonner et mettre en œuvre les observations et services océaniques - Élaborer le cadre technique nécessaire pour appuyer les observations et services océaniques - Définir et rendre effectives les normes et bonnes pratiques nécessaires en matière de météorologie maritime 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du réseau mondial d'observation du niveau de la mer - Organisation d'activités de formation - Facilitation de l'apport d'un équipement technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement et coordination de programmes de recherche - Conseils scientifiques aux décideurs

Programmes concernés	OOS/GOOS	OOS/JCOMM	OOS/GLOSS	OS/PMRC OS/OOPC OS/IOCCP OS/Groupe d'étude de la COI sur le blanchissement du corail OS/Acidification des océans OS/ICAM
Composante décentralisée	GOOS Perth (Australie) GOOS Rio (Brésil)	DBCP, Toulouse (France)		
Organes subsidiaires principaux compétents	I-GOOS	JCOMM	GLOSS	
Plan(s) de mise en œuvre	Plan de mise en œuvre du module du GOOS relatif à la haute mer	Projet de plan de mise en œuvre de la JCOMM/Plan d'opérations (2008)	Plan de mise en œuvre du GLOSS 2002-2007 et actualisation	
Points focaux nationaux				
Partenariats	OMM, PNUE	OMM	POL	OMM, PNUE
Indicateurs de performance et indicateurs de référence (fin 2009)	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de mise en œuvre du module du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS relatif à la haute mer) • <i>Mise en place à hauteur de 62 % du système</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de fonctionnement de la JCOMM (élaboration du Plan d'opérations, élaboration et publication de normes, directives et bonnes pratiques en vue d'une océanographie opérationnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion d'une note d'orientation sur le niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux cas où les résultats de travaux de recherche et de prévisions sur le climat liés à l'océan, coordonnés ou parrainés à l'échelle mondiale par la COI, ont été utilisés pour faire face à des priorités nationales en matière d'évaluation du climat, d'adaptation à celui-ci ou d'atténuation de ses effets • <i>Dix pays</i>
Ressources Programme ordinaire	\$ 846 700	\$ 842 000	\$ 59 200	\$ 441 000
Extrabudgétaires	\$ 2 000 000	\$ 610 000	\$ 180 000	\$ 675 000

3. Préservation de la santé de l'écosystème marin et gestion intégrée

Priorités	Coordonner l'évaluation mondiale de l'environnement marin	Améliorer la prévision et la gestion des problèmes environnementaux marins	Élaborer des méthodes, outils et directives en matière d'aménagement côtier
Indications ou résolutions pertinentes	A/RES/60/30 COI Résolution XXIV-5	COI Résolution XVI-4 COI Résolution XXIII-6 COI Résolution XXIV-5	COI Résolution EC-XXXI.5 COI Résolution XXIV-5
Contribution à la Stratégie biennale de la COI 2008-2009	Action 3a	Action 3b	Action 4b Action 4c
Résultats escomptés	Achèvement de la première phase (« Évaluation des évaluations ») du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin	Meilleure compréhension de la dynamique des populations de HAB, des capacités de modéliser et d'associer les formes mondiales d'apport de nutriments dans les écosystèmes côtiers, modélisation et prévision du système physique, de ses interactions avec la biogéochimie et les écosystèmes marins, ainsi que sa projection dans la zone côtière	Les États membres ont appliqué des directives et outils d'aide à la décision pour la gestion intégrée des zones côtières
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination avec le PNUE en tant qu'institutions chef de file - Organisation d'un groupe d'experts chargé de procéder à des évaluations régionales 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à des activités relatives aux efflorescences algales nuisibles - Financement d'un groupe d'experts sur les apports de nutriments dans l'environnement marin - Détermination de la portée des activités du Groupe d'experts sur la modélisation marine 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de rapports sur l'état des zones côtières à l'aide d'indicateurs - Formulation de stratégies d'adaptation au changement climatique et côtier - Aménagement de l'espace marin dans des réserves de biosphère
Programmes concernés	OS	OS/HAB OS/ICAM	OC/ICAM
Composantes décentralisées		Programme HAB, Copenhague (Danemark)	Bureaux hors Siège de l'UNESCO à Quito (Équateur) et Dakar (Sénégal)
Organes subsidiaires principaux compétents	Groupe d'experts	IPHAB	
Plan(s) de mise en oeuvre		<u>Plan de mise en oeuvre de GEOHAB</u>	

Points focaux nationaux			
Partenariats	PNUE, GESAMP	Groupe mondial NEWS	UNESCO/MAB, CPPS
Indicateurs de performance et indicateurs de référence (fin 2009)	- Achèvement de l'« Évaluation des évaluations » et communication de celle-ci à l'Assemblée générale des Nations Unies	- Nombre de pays où les capacités scientifiques permettant de comprendre, de prévoir et de gérer les problèmes environnementaux marins et côtiers ont été renforcées • 3 nouvelles initiatives locales et régionales utilisant des directives de la COI sur la gestion et des résultats des activités de recherche de la COI dans les eaux côtières	- Nombre de pays appliquant une approche intégrée de la gestion des ressources côtières et marines • Essai dans une réserve de biosphère de directives pour un aménagement de l'espace marin fondé sur les écosystèmes • Élaboration de rapports sur l'état des zones côtières à l'aide d'indicateurs et promotion dans cinq pays d'outils d'aide à la décision pour la gestion intégrée des zones côtières
Ressources			
Programme ordinaire	\$ 59 200	\$ 277 500	\$ 211 700
Extrabudgétaires	\$ 450 000	\$ 471 000	\$ 1 800 000

4. Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures applicables à la recherche scientifique marine

Priorités	Renforcement des capacités en sciences de la mer	Mise en place de services d'échange d'informations et de données océanographiques	Élaboration de procédures juridiques pour la recherche océanographique
Indications ou résolutions pertinentes	COI Résolution EC-XXXVII.10 COI Résolution EC-XXXIX.3	COI Résolution XXIV-8 COI Résolution XXIV-9	COI Résolution XIX-19 COI Résolution XXIV-12
Contribution à la Stratégie biennale de la COI 2008-2009	Action 3c	Action 3c	Action 4a
Résultats escomptés	Réseaux régionaux d'instituts de gestion des données océanographiques réalisant des projets pour des communautés côtières	Aide apportée aux États pour mieux gérer les ressources côtières et marines grâce à des systèmes de données et d'informations océanographiques	Adoption par les États membres de normes et de textes législatifs pour mettre en œuvre les dispositions de l'UNCLOS sur la recherche scientifique marine

Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de formation de dirigeants, d'animation d'équipes et de rédaction de propositions pour les instituts océanographiques - Établissement de réseaux d'universités et de recherche marine financée par l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de documents d'orientation sur l'information et les données océanographiques - Conseils pour la mise en place de centres nationaux d'information océanographique - Encouragement à la constitution de plateformes régionales d'observation et de gestion des données océanographiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de directives et de procédures juridiques pour la recherche océanographique - Activités de formation et de sensibilisation concernant l'extension du plateau continental
Programmes concernés	Programme de renforcement des capacités (CB)	OOS/IODE	IOC/LOS (droit de la mer)
Composantes décentralisées	Spécialiste du renforcement des capacités au Bureau hors Siège de l'UNESCO à Nairobi (Kenya)	Bureau des projets de l'IODE, Ostende (Belgique) Bureau des projets d'ODINAFRICA, Nairobi (Kenya)	
Organes subsidiaires principaux compétents		IODE	ABE-LOS
Plan(s) de mise en œuvre	<u>Plan de mise en œuvre pour le renforcement des capacités de la COI (IOC/INF-1212)</u>		
Points focaux nationaux			
Partenariats			DOALOS PNUE/GRID
Indicateurs de performance et indicateurs de référence (fin 2009)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à 30 pays appartenant à quatre régions en matière de gestion des ressources côtières et marines par le biais du renforcement des capacités • 15 ateliers pour renforcer des instituts d'océanographie • Établissement d'un partenariat entre deux réseaux de chaires UNESCO en vue de la mise en œuvre de projets régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement de l'accès aux produits de données et d'information océanographiques disponibles • Adhésion de 10 nouveaux pays à des réseaux régionaux de données et d'information océanographiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays qui ont pris des mesures pour élaborer des procédures nationales en matière de recherche océanographique

Ressources			
Programme ordinaire	\$ 294 000	\$ 217 600	\$ 141 100
Extrabudgétaires	\$ 384 000	\$ 1 945 000	\$ 50 000

5. Politique générale et coordination

Priorités	Faciliter la coordination intergouvernementale relative aux océans et aux zones côtières	Coordonner les activités de la COI et assurer la liaison avec l'UNESCO, les États membres et le système des Nations Unies
Résultats escomptés	Consensus entre les États membres et autres acteurs compétents sur les façons d'aborder les principales questions par le biais de la Commission	Mise en œuvre de la Stratégie biennale de la COI et établissement de rapports sur ce sujet aux organes directeurs
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de l'Assemblée et du Conseil exécutif de la COI - Organisation de réunions des sous-commissions et comités régionaux de la COI 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien apporté à la COI et ses organes subsidiaires sous forme de services de secrétariat - Liaison entre les programmes océanographiques de l'UNESCO et les États membres - Participation à des activités de l'ONU et autres processus et forums scientifiques internationaux, notamment par la coordination du mécanisme ONU-Océans
Programmes concernés	ADG/COI	ADG/COI
Composantes décentralisées	IOCARIBE WESTPAC IOCEA IOCWIO IOCINDIO COI-BSRC	IOCARIBE WESTPAC
Points focaux nationaux	Points focaux de la COI	
Partenariats		Membres d'ONU-Océans
Indicateurs de performance	- Mise en œuvre des décisions et résolutions des organes directeurs	
Ressources		
Programme ordinaire	\$ 552 700	\$ 524 500
Extrabudgétaires		\$ 200 000

Thèmes transversaux

43. Au cours de l'exercice 2008-2009, la COI s'efforcera d'améliorer les liens entre les programmes qui contribuent aux mêmes objectifs ou à des objectifs similaires en vue d'obtenir de meilleurs résultats au profit des États membres. Trois domaines clés ont été définis à cet égard : niveau de la mer, écosystèmes marins et zones côtières, en particulier villes côtières. Cette approche est illustrée à la figure 10, les modalités de mise en œuvre étant en cours d'élaboration.

Thèmes transversaux relatifs aux zones côtières

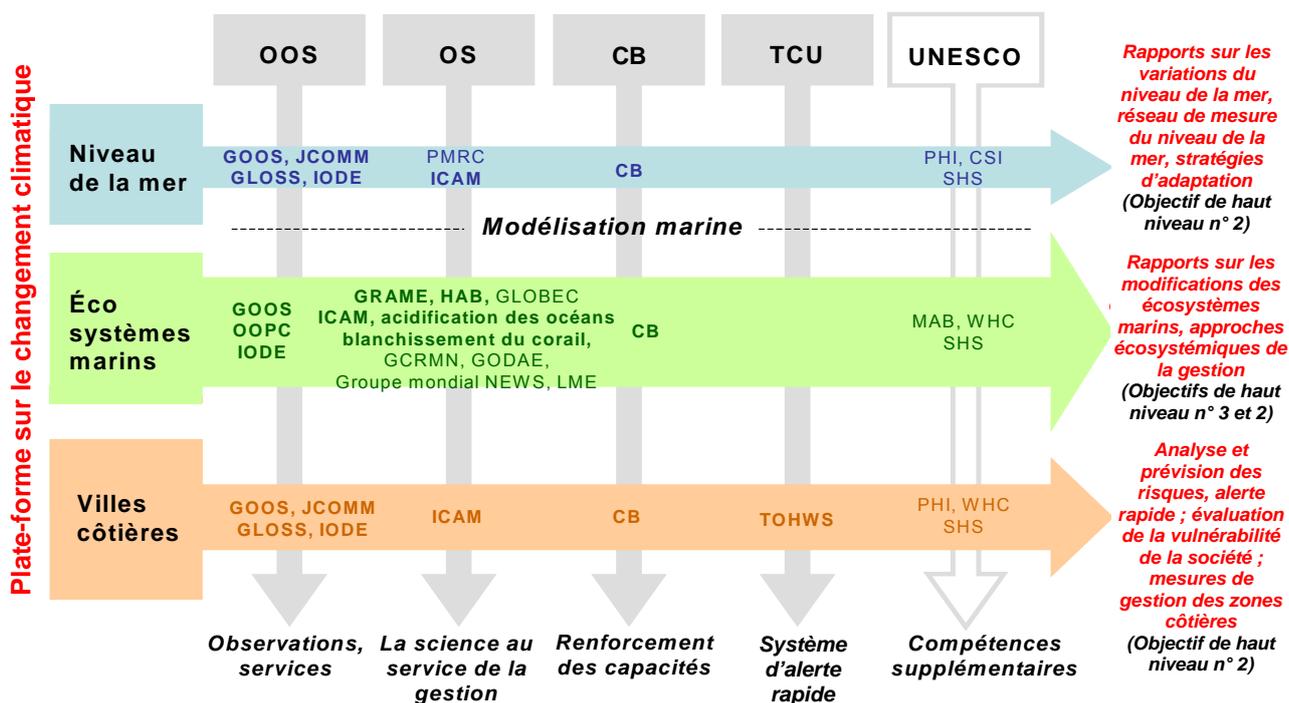


Figure 10 - Synergies entre les programmes de la COI relatifs à des thèmes transversaux

44. De plus, l'UNESCO a confié à la COI le rôle de chef de file de sa plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, conçue pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation pour faire face aux changements climatiques, laquelle vise à élaborer une réponse efficace à ce problème et exige que des mesures soient prises dans tous les domaines de compétence de l'Organisation. Plus précisément, les activités de la plate-forme sectorielle sur le changement climatique seront axées sur trois grands thèmes : (a) la recherche et les évaluations climatiques, (b) la surveillance continue de certains aspects de l'évolution du climat, (c) l'adaptation et l'atténuation des effets. Il serait bon de considérer les activités de la COI relatives aux thèmes transversaux dans le contexte de la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique.

Partenaires et collaborations

45. La COI collabore avec divers partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux, non gouvernementaux et privés. Actuellement, plus de 50 mémorandums d'accord sont en vigueur, comme l'illustre le tableau 2. Sauf indications contraires, les mémorandums d'accord ont un caractère général.

Tableau 2 - Mémoires d'accord

Systèmes des Nations Unies	Autres organisations internationales	Programmes internationaux	Organismes publics	Centres de recherche et instituts universitaires
Secrétariat de la CDB (1997-)	ACOPS (1999-)	Programme sur l'environnement de la mer Noire, Unité de coordination (1996-)	Australie, Australie occidentale (2005-2008) : <i>Bureau régional des programmes de la COI, Perth</i>	Institut de botanique, Institut national danois de recherche, Institut danois de recherche sur la pêche, Danemark (2002-2007) : <i>Centre d'études scientifiques et de communication sur les algues nuisibles</i>
FAO (2000-) : <i>Atlas des océans de l'ONU</i>	CPPS (2003-2007)	LOICZ (1994-)	Barbade (2006-2008) : <i>Bureau chargé des projets pour le Grand écosystème marin des Caraïbes</i>	FCT (2005-2007) : <i>EurOceans</i>
AIEA (1982-)	CSIEM (1984-)		Belgique (2005-2010) : <i>Bureau des projets de l'IODE</i>	London School of Economics (2005-) : <i>Programme de gestion des systèmes d'observation</i>
AIEA (1990-) : <i>Déclaration d'intention sur la capacité d'amélioration des laboratoires régionaux en matière d'évaluation des polluants marins</i>	CIEM (1983-)		Brésil (2006-2008) : <i>Bureau régional du programme GOOS de Rio de Janeiro</i>	
AIEA-PNUE (1992-)	CIUS (1984-) : <i>Comité COI-CIUS sur les changements climatiques et l'océan (CCCO) ; Comité conjoint sur la composante océanique du PMRC par le biais de la COI et du SCOR</i>		Colombie (1988, renouvellement automatique tous les cinq ans) : <i>Secrétariat de l'IOCARIBE</i>	Centre national pour la recherche marine, Grèce (1996-)
AIEA-PNUE (1997-) : <i>Évaluation, prévention, limitation de la lutte, pollution marine, recherche et suivi dans ce domaine</i>	IOI (1993-)		Mozambique (2000-)	Nausicâa, France (1998-)

Systèmes des Nations Unies	Autres organisations internationales	Programmes internationaux	Organismes publics	Centres de recherche et instituts universitaires
OHI (1999-)	IOI (2004-2007)		Fédération de Russie, Ministère de la science et de la technologie (1996-)	Organisation hydro-météorologique d'État de Russie (Université hydrométéorologique d'État de Russie - source : 32 C/5) Fédération de Russie (1999-)
AIFM (2000-)	UICN (1993-)		Espagne (2002-2007) : <i>Centre sur les HAB de Vigo</i>	WICoP Europe (2005-2009) : <i>Coopération UNITWIN</i>
PNUE (1987-)	NEPAD (2007-)		Suède (2005-2009) : <i>Accord financier avec l'ASDI</i>	Organisation maritime internationale, Suède (1993-)
PNUE (2005-2007) : <i>Dialogue mondial sur les océans</i>	PERSGA		Thaïlande (1993-) : <i>Secrétariat de la WESTPAC</i>	
PNUE-CIUS (1998-) : <i>SMOC</i>	PICES (1994-)			
Programme pour les mers régionales du PNUE (1984-)	PICES (2005-2010) : <i>Base de données sur les HAB</i>			
OMM (1986-) : <i>Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure</i>	SCOR-PIGB (1997-) : <i>GLOBEC</i>			
OMM (2002-) : <i>JCOMM</i>	ROPME (2001-2003)			
OMM (2003-) : <i>Règles et procédures de fonctionnement de la JCOMM</i>	PACSU (1997-)			
OMM-CIUS-PNUE (1992-) : <i>SMOC</i>				
OMM-CIUS (1993-) : <i>PMRC</i>				

Note : entre parenthèses, année de signature et de validité, lorsqu'elle est spécifiée dans le mémorandum d'accord.

46. Il est prévu de procéder à un examen des mémorandums d'accord en vigueur pour s'assurer de leur cohérence et de leur pertinence au vu des priorités actuelles de la Commission.

47. Il convient de renforcer la coopération avec les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'UNESCO, en particulier avec le Programme hydrologique international (PHI) et le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), ainsi qu'avec

d'autres programmes en relation avec l'océanographie, pour renforcer les aspects multidisciplinaires des sciences de la mer.

Ressources financières et humaines

Budget

48. Pour 2008-2009, les crédits alloués à la COI dans le 34 C/5 s'élèvent à 9 026 200 dollars soit, 4 974 100 pour les coûts de personnel et 4 052 100 pour les activités. Au moment de l'établissement du 34 C/5 (2007), 5 590 600 dollars de fonds extrabudgétaires avaient d'ores et déjà été reçus ou faisaient l'objet d'un engagement ferme. Sur la base des données historiques, on peut s'attendre à recevoir encore 6 millions de dollars de fonds extrabudgétaires. Dès lors, la répartition des fonds affectés aux activités (soit environ 15 millions de dollars) devrait être comme suit :

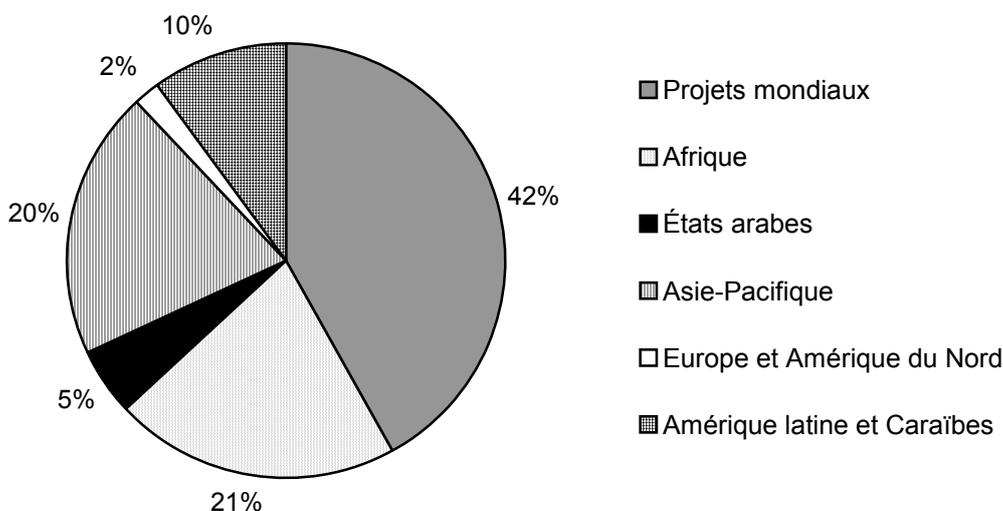


Figure 11 - Répartition prévue des fonds par région

49. Pour mieux tenir compte des priorités de la Stratégie à moyen terme et de la Stratégie biennale, le Secrétariat de la COI a fait plusieurs propositions de financements extrabudgétaires inscrites dans le programme additionnel de l'UNESCO d'activités extrabudgétaires visées/projetées. Ces propositions, qui portent sur un montant de 55 millions de dollars⁶, ont été présentées lors du Forum des donateurs du 28 mars 2008 et sont résumées à l'appendice I ; on peut s'en procurer une description complète. Les propositions inscrites dans le programme additionnel sont, pour les États membres, une première invitation à envisager de verser des contributions extrabudgétaires dans une perspective plus large que celle de projets particuliers.

Effectifs

50. Les effectifs de la COI fournis par l'UNESCO sont constitués de 9 postes du cadre organique et de 12 postes du cadre de service et de bureau, approuvés dans le 33 C/5. Il convient d'y ajouter un nombre variable de consultants et personnels temporaires recrutés au titre du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires pour exécuter les tâches inscrites au programme approuvé. De même, des experts ont été détachés auprès de la COI sur proposition d'États membres. Le tableau ci-après présente la dotation en effectifs de la COI en avril 2008.

⁶ Coût total comprenant les dépenses de personnel supplémentaires pour réaliser les activités.

Tableau 3 - Effectifs de la COI en avril 2008

Avril 2008	Personnel permanent		Personnel temporaire		TOTAL
	(Postes établis de l'UNESCO)		(tous types de contrats confondus)		
	(P)	(G)	(P)	(G)	
Sciences océaniques	2	2	6	0	10
GOOS (et JCOMM)	4	4	8	1	17
Services océaniques (à l'exception de ceux relatifs aux tsunamis)	1	1	1	0	3
Tsunamis	0	0	8	2	10
Renforcement des capacités	1	1	1	0	3
Politique	1	4	2	0	7
Régions - hors Siège	1	0	3	2	6
TOTAL	10	12	29	5	56

Suivi et évaluation

51. La COI conçoit, met en œuvre, suit et évalue son programme de travail approuvé dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats (RBM) et conformément aux procédures en vigueur à l'UNESCO. Les résultats escomptés, indicateurs de performance et indicateurs de référence (cibles) du 34 C/5 sont indiqués dans la section « Priorités et activités pour 2008-2009 ». Les progrès dans l'exécution des plans de travail qui mettent en œuvre le Programme et budget (C/5) approuvé sont présentés dans SISTER, le Système d'information sur les stratégies et les tâches et l'évaluation des résultats. Les rapports sont comme suit :

- Rapport du Secrétaire exécutif à l'Assemblée sur la mise en œuvre du programme (article 8.1 (b) du Règlement intérieur).
- Rapport du Secrétaire exécutif à l'Assemblée et au Conseil exécutif sur les travaux effectués depuis la session précédente (article 49.1 du Règlement intérieur).
- Rapport de l'Assemblée à la Conférence générale de l'UNESCO sur l'activité de la Commission (article 49.2 du Règlement intérieur).

52. Dans le Plan d'évaluation de l'UNESCO pour 2008-2009, des évaluations par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'Organisation concernant la COI sont prévues d'ici à décembre 2008 sur les sujets suivants : (i) consolidation du rôle de chef de file de l'UNESCO pour les activités du système des Nations Unies relatives à l'eau douce et aux océans au niveau mondial et national, y compris dans les exercices de programmation par pays du système des Nations Unies, (ii) production périodique de rapports mondiaux de surveillance de l'état des eaux douces et des océans, (iii) approbation et application de principes et d'orientations en vue d'une gestion durable des ressources naturelles fondée sur la science dans toutes les régions par l'intermédiaire des politiques nationales.

APPENDICE I

PROPOSITIONS DE FINANCEMENTS EXTRABUDGÉTAIRES

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
1	Adaptation au changement climatique pour l'Afrique	AFR	-	Améliorer la capacité de l'Afrique à s'adapter au changement climatique	<p>Pour un certain nombre de sites côtiers vulnérables au changement climatique et, où, sur le plan local, il y a capacité et volonté d'adopter des mesures d'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des impacts physiques, sociaux et économiques locaux du changement climatique ; - Formulation d'une stratégie d'adaptation en vue d'une mise en œuvre locale ; - Renforcement de la capacité locale d'adaptation au changement climatique en Afrique. 	7 000 000 (2008-2013)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.1 de la COI</p> <p>Étude des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
2	Mise en place de réseaux et renforcement des capacités en matière de télédétection et de technologies de l'information et de la communication en vue de l'adaptation au changement climatique et dans le domaine des ressources en eau au service de stratégies de lutte contre la pauvreté dans les communautés côtières d'Afrique	AFR	<p>Le projet contribuera à la mise en œuvre de décisions importantes du Sommet des chefs d'État africains sur la science et la technologie (janvier 2007) ainsi que des grandes priorités du 34C/4 et du 34C/5, comme indiqué dans les résultats escomptés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail consultatif scientifique et technique conjoint UNESCO/Union africaine pleinement opérationnel ; - Préparation d'une stratégie d'adaptation Union africaine/NEPAD ; - Mise en œuvre de la stratégie d'adaptation Union africaine/NEPAD ; - Création/renforcement de 6 chaires UNESCO en Afrique occidentale et centrale, et en Afrique orientale et australe d'ici à 2013 ; - Élaboration d'un rapport d'évaluation des performances relatif à des Objectifs du Millénaire pour le développement spécifiques d'ici à 2013 ; - Renforcement des partenariats stratégiques entre l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications et le secteur privé pour promouvoir la coopération panafricaine. 		3 500 000 (2008-2013)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.1 de la COI</p> <p>Études des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
3	Module côtier du Système mondial d'observation de l'océan (Coastal GOOS)	Mondial	-	Développement de la coordination et des actions normatives au niveau mondial pour la mise en œuvre du module côtier du GOOS par des efforts concertés des pays côtiers	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des applications des observations côtières pour l'aménagement et le développement économique des zones et écosystèmes côtiers ; - Amélioration de l'observation et de la prévision des changements climatiques et environnementaux dans les zones côtières, et utilisation des résultats dans les programmes et plans nationaux d'adaptation ; - Réseau international actif d'instituts d'études des zones côtières échangeant des bonnes pratiques et élaborant des outils communs ; - Amélioration de la normalisation des échanges et de l'interopérabilité des données océanographiques côtières. 	1 700 000 (2008-2009)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.1 de la COI</p> <p>Étude des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
4	Évaluation des impacts climatiques et stratégies d'adaptation pour les sites côtiers et marins du patrimoine mondial et réserves de biosphère.	AFR	À déterminer	Aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion susceptibles d'être adaptés au changement climatique pour les sites marins du patrimoine mondial et réserves de biosphère.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les risques d'impacts du changement climatique sur plusieurs sites marins et/ou côtiers du patrimoine mondial et réserves de biosphère de premier plan en utilisant des projections de modèles climatiques régionaux ; - Élaborer des stratégies d'adaptation en collaboration avec les responsables de sites, les autorités et les parties prenantes locales, dans le cadre des initiatives d'aménagement côtier en cours ; - Élaboration d'un système et d'outils d'apprentissage susceptibles d'être repris dans d'autres sites du patrimoine mondial ou réserves de biosphère. 	2 000 000 (2008-2010)	SC/COI SC/MAB CLT/WHC	Afrique Action 2.1 de la COI Étude des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer
5	Renforcement des capacités nationales et régionales en matière de prévision des risques côtiers et de systèmes d'alerte	Mondial	Des interventions spécifiques seront envisagées, visant les pays en développement de l'océan Indien et de la mer d'Arabie.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les compétences scientifiques et techniques en matière de prévision des risques côtiers ; - Assurer la continuité des réseaux de compétences, projets et stations de recherche participant à l'élaboration de techniques de surveillance continue et de prévision des risques côtiers ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de méthodologies et techniques normalisées adéquates pour la surveillance continue et la prévision des risques côtiers, sur une base régionale ; 	800 000	SC/COI	Afrique Action 2.1 de la COI Étude des effets du changement et de la variabilité climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
			États membres de l'océan Indien et de la mer d'Arabie.	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les pays en développement/pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de systèmes de surveillance continue et de prévision des risques côtiers ; - Soutenir la mise en commun des meilleures pratiques dans le cadre en place (c'est-à-dire le système d'information sur la réduction des risques de catastrophe). Un accent particulier sera mis sur les grandes villes côtières menacées par des risques météorologiques et aléas liés à l'océan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de conseils aux instituts nationaux opérationnels sur l'élaboration/l'actualisation des modèles de prévision des risques côtiers tels que les vagues extrêmes et les ondes de tempête. 			
6	Amélioration de la base de connaissances et des capacités opérationnelles en matière de sauvegarde des ressources marines vivantes, de développement de l'aquaculture, de santé publique et d'industrie touristique.	Mondial	Afrique Asie du Sud-Est Réseau mondial	<ul style="list-style-type: none"> - Atténuer les effets des risques liés aux biotoxines marines naturelles sur les ressources marines vivantes, l'industrie et le marché des fruits de mer, la santé publique et le tourisme par l'amélioration des bases de données et capacités opérationnelles de surveillance, de prévision et d'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des capacités humaines et techniques des établissements nationaux pour soutenir les activités habituelles de surveillance continue et de gestion des biotoxines marines (ressources marines vivantes, aquaculture, pêche industrielle et artisanale, santé publique et tourisme) ; - Diffusion de directives et d'instruments normatifs pour la surveillance et la gestion opérationnelles des biotoxines marines ; 	2 000 000 (2008-2013)	SC/COI	Afrique Action 2.2 de la COI Préservation de la santé de l'écosystème marin et gestion intégrée

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
					<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et/ou renforcement des réseaux régionaux et mondiaux COI-UNESCO officialisés et d'une plate-forme informatisée pour l'échange et l'interétalonnage systématiques de connaissances et de données ; - Définition de stratégies nationales et régionales ciblées pour constituer des systèmes de prévision opérationnels et pour atténuer les effets des risques liés aux biotoxines marines naturelles. 			
7	Plate-forme mondiale de soutien durable aux observations sur la biodiversité marine	Mondial		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité des réseaux de compétences, projets et stations de recherche participant à l'évaluation des conditions et de l'évolution de la biodiversité marine, en particulier des changements à long terme dus au changement climatique ; - Mettre en place le cadre institutionnel et logistique nécessaire pour assurer (sur plusieurs décennies) la surveillance continue de la biodiversité marine au niveau mondial ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un ensemble de méthodes et d'indicateurs normalisés pour la surveillance à long terme de la biodiversité marine ; - Mise en place d'une structure pour coordonner le réseau mondial opérationnel de stations d'observation marine ; - Encouragement à la coopération triangulaire (Nord-Sud, Sud-Sud) dans le domaine de la recherche et de la surveillance continue de la biodiversité marine ; 	1 200 000 (2008-2009)	SC/COI SC/MAB	Afrique Action 2.2 de la COI Préservation de la santé de l'écosystème marin et gestion intégrée

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
				<ul style="list-style-type: none"> - Compléter les connaissances actuelles en matière de biodiversité marine, notamment sur le rôle des groupes fonctionnels essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes marins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'avis aux responsables de l'action internationale sur les questions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine. 			
8	Éducation, formation et renforcement des capacités en matière d'observation de la Terre et de technologies de l'information et de la communication pour une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en vue de la lutte contre la pauvreté en Afrique	AFR		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'éducation et la formation dans le domaine des systèmes d'observation de la Terre, notamment de la télédétection et des technologies de l'information et de la communication en vue d'une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau. Les réseaux d'apprentissage seront encouragés dans ces domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les programmes d'enseignement et les matériels pédagogiques ; - Donner à des institutions les moyens de mieux exercer les fonctions de chaires/centres d'excellence ; - Mettre en place des systèmes intégrés d'information et d'alerte environnementale rapide ; - Améliorer les réseaux nationaux et régionaux en vue d'utiliser les TIC pour l'étude des questions relatives à l'eau, aux écosystèmes et à l'environnement. 	2 500 000 (2008-2013)	SC/COI avec l'équipe intersectorielle (SC/MAB, HYD) ; ED ; CI ; CLT/WHC/AFR	<p>Afrique</p> <p>Changement climatique</p> <p>Action 2.2 de la COI</p> <p>Préservation de la santé de l'écosystème marin et gestion intégrée</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
9	Gestion de l'érosion et surveillance des changements climatiques dans les zones côtières d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale.	AFR	Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigéria, Cameroun, Gabon, Angola	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les experts nationaux et régionaux, selon que de besoin, à élaborer des plans intégrés de développement économique des zones côtières en tenant compte des données scientifiques les plus récentes sur les impacts locaux du changement climatique formulés avec les communautés, parties prenantes économiques et autorités compétentes dans chaque zone pilote ; - Organiser des ateliers et apporter des capitaux d'amorçage pour lancer des mesures efficaces de mitigation de l'érosion et d'adaptation dans les zones côtières soumises à l'érosion la plus rapide ; - Organiser pour des scientifiques nationaux des ateliers consacrés à l'application d'instruments efficaces d'aide à la décision (modélisation, télédétection et SIG) pour étudier les scénarios d'aménagement, les présenter/discuter avec les parties prenantes locales et élaborer avec elles des plans d'aménagement local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets de démonstration pilotes pour réduire l'érosion côtière due au changement climatique, aux activités humaines et aux effets naturels, et pour entretenir la capacité d'adaptation des écosystèmes (de 1 à 3 projets pilotes par pays) ; - Intégration des questions liées au changement climatique dans les politiques d'aménagement des zones côtières (GIZC Gestion intégrée des zones côtières) et les programmes ; - Modélisation intégré comme outil d'aide à la prise de décisions pour les politiques et programmes d'aménagement des zones côtières ; - Surveillance continue et renforcement des capacités pour accroître les compétences en matière de planification d'activités visant à réduire l'érosion côtière due au changement climatique et aux activités humaines ; 	3 300 000 (2008-2013)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
					- Renforcement de l'enseignement, de l'évaluation et de la gestion adaptative.			
10	Donner aux pays en développement les moyens d'utiliser durablement leurs ressources côtières : renforcement autonome des capacités	Mondial	Caraïbes, océan Indien central, Asie du Sud et du Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Donner aux directeurs d'instituts les instruments et les soutiens - venant éventuellement de leurs homologues régionaux - qui leur permettent de susciter une évolution positive dans leur établissement ; - Accroître l'efficacité des projets régionaux en améliorant le travail d'équipe entre scientifiques et instituts par l'organisation d'ateliers de motivation des équipes ; - Donner aux responsables de projets régionaux les compétences et savoir-faire nécessaires pour mieux affronter la concurrence en vue d'obtenir des financements internationaux pour les projets qu'ils ont conçus ; - Faire face aux priorités en matière de coopération technique définies par les responsables dans le cadre des ateliers de perfectionnement des dirigeants par le biais d'un ensemble d'ateliers et de stages de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner aux responsables des grands instituts d'océanographie de la région la possibilité d'engager leurs organisations sur la voie de la haute performance ; - Financement d'un grand projet de science et de développement des capacités dont les instituts régionaux seront pleinement responsables ; - Réseaux régionaux scientifiques travaillant efficacement à des projets pertinents ; - Capacité à utiliser la modélisation comme instrument d'aide à la prise de décisions et de développement économique dans les zones côtières. 	1 500 000	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
11	Mise en place de partenariats entre instituts océanographiques pour améliorer leur performance au service des décideurs et des communautés	Mondial	Régions en développement, un degré de priorité plus élevé étant accordé à l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistance, à la demande des scientifiques, directeurs et décideurs, pour inscrire les problèmes locaux liés au changement climatique environnemental dans les plans d'aménagement côtier ; - Renforcer les compétences techniques des instituts nationaux pour les rendre compétitifs sur le marché en expansion des services demandés par les collectivités, pouvoirs publics et industries dans les zones côtières ; - Dans chaque région, aider les sociétés indépendantes de consultance environnementale au stade de leur incubation et à leur début. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incorporation de la gestion des ressources côtières et de l'adaptation aux changements environnementaux dans les politiques et plans de développement concernant les zones côtières ; - Efforts actifs des instituts pour sensibiliser les décideurs, les médias et la société civile aux grands problèmes côtiers et marins qui se posent dans leur pays ; - Les nouvelles ressources financières tirées de services de conseil en matière d'aménagement des zones côtières ont relancé les instituts, suscité des occasions d'attirer et d'engager des jeunes talents et permis de mieux gérer les problèmes côtiers ; - Des compétences ont été acquises en matière de gestion de problèmes côtiers quotidiens ; une partie des ressources extrabudgétaires obtenues par des services de conseil, sert à financer la recherche dans des domaines nouveaux ; 	1 500 000	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
					- Les instituts suscitent l'intérêt de bons étudiants pour l'océanographie du fait de la notoriété obtenue grâce au lancement réussi de petites sociétés de conseil scientifique en matière d'aménagement des zones côtières.			
12	Systèmes d'observation et d'information océanographique intégrés pour l'Afrique	AFR		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des pays participants à collecter de façon continue des données océanographiques et côtières de qualité dans la région, et améliorer l'accès aux ensembles de données rassemblés dans les programmes mondiaux et régionaux ; - Élargir et enrichir le réseau de spécialistes et d'institutions en sciences marines de la région et encourager les échanges et la mise en commun de données, d'informations et de connaissances nécessaires à une gestion durable des environnements côtiers et marins africains ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des ressources côtières et de l'environnement à partir d'informations scientifiques ; - Améliorer l'état de préparation aux catastrophes marines telles que les ondes de tempête, les cyclones et les tsunamis, ainsi que la gestion de leurs impacts ; - Améliorer la compréhension du changement et de la variabilité climatiques dans les zones côtières d'Afrique, ainsi que de leurs impacts potentiels sur les moyens de subsistance ; - Améliorer l'accès aux données et aux informations nécessaires pour une gestion intégrée des zones côtières ; 	10 000 000 (2008-2011)	SC/COI	Action 2.3 de la COI Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
				<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les recherches marines appliquées et l'utilisation d'outils d'aide à la prise de décisions (par exemple : modélisation, télédétection et SIG) pour la gestion et la conservation des environnements marins et côtiers ; - Diffuser les résultats des recherches ainsi que les données et informations des institutions du réseau ODINAFRICA auprès des utilisateurs finaux et promouvoir leur utilisation pour l'aménagement des environnements côtiers et marins ; - Promouvoir le rôle et la participation des femmes et des jeunes aux activités océanographiques et à l'aménagement côtier ; - Promouvoir une coopération Sud-Sud et Nord-Sud active entre établissements et experts pour faciliter la formation et la recherche, les transferts de technologies et les échanges de connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la participation des jeunes et des femmes aux activités océanographiques et à l'aménagement des zones côtières. 			

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
13	Systèmes intégrés d'observation de l'océan et d'information pour l'Amérique latine et les PEID des Caraïbes	LAC	Amérique latine et Caraïbes (petites îles)	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau régional de centres nationaux de données océanographiques et de centres d'information et intégration dudit réseau avec d'autres réseaux nationaux et régionaux pertinents contribuant à la gestion intégrée des zones côtières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion des ressources et de l'environnement côtiers sur la base d'informations scientifiques ; - Amélioration de la préparation aux catastrophes liées à la mer (ondes de tempête, cyclones et tsunamis) et gestion de leurs impacts ; - Meilleure compréhension de la variabilité et du changement climatiques dans les zones côtières ainsi que de leurs impacts potentiels sur les moyens de subsistance ; - Amélioration de l'accès aux données et aux informations nécessaires pour une gestion intégrée des zones côtières ; - Amélioration de la participation des jeunes et des femmes aux activités océanographiques et à l'aménagement des zones côtières. 	5 000 000 (2008-2012)	SC/COI	Action 2.3 de la COI Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
14	Renforcement des capacités en matière de définition des limites du plateau continental élargi	AFR		<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec la base de données GRID-ARENDAL pour sensibiliser les États africains à l'avantage de présenter en temps voulu leur requête à la Commission des limites du plateau continental ; - Faire en sorte que les synergies entre les communautés compétentes de la COI en Afrique contribuent aux efforts de formation de GRID-A et de la DOALOS et en tirent profit. L'UNESCO collaborera aux programmes de formation par l'entremise de ses propres experts ; - Aider les pays côtiers d'Afrique à présenter des études théoriques à la Commission des limites du plateau continental avant le 13 mai 2009 (date limite fixée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 56/12, paragraphe 18). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des États africains à l'avantage que représente une soumission dans les délais d'un dossier à la Commission des limites du plateau continental ; - Aide nécessaire pour tenir le délai fixé par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; - Faire en sorte que les experts nationaux soient à même de soumettre les propositions de définition du plateau continental au-delà des 200 miles nautiques ; - Apport d'instruments pour soumettre les études théoriques avant l'expiration du délai (13 mai 2009). 	800 000 (2008-2009)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
15	Renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre des dispositions de l'UNCLOS sur la recherche scientifique marine	Mondial	Afrique Amérique latine et Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des procédures des Nations Unies applicables à la réalisation de recherches scientifiques marines dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ; - Mise en place, dans les pays en développement, du cadre institutionnel et logistique de normalisation des procédures pour obtenir un accord/une autorisation en vue de mener des recherches scientifiques marines. 	<ul style="list-style-type: none"> - États membres d'Afrique et autres pays côtiers en développement à même d'appliquer le régime du consentement s'agissant des demandes de procéder à des recherches scientifiques marines dans des zones placées sous leur juridiction nationale ainsi qu'il est défini dans la Partie XIII de l'UNCLOS pour renforcer leurs propres capacités scientifiques nationales et enrichir leur base de données marines et côtières ; - Application d'une procédure plus efficace et pratique pour obtenir des autorisations de recherche en sciences marines dans le monde en développement (réduction des délais, renforcement de la coopération) ; - Simplification de la procédure de demande d'autorisations pour mener des recherches scientifiques marines, et ce au profit des Parties. 	800 000 (2008-2009)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Action 2.3 de la COI</p> <p>Renforcement des capacités, services de données et d'information et procédures en faveur de la recherche scientifique marine.</p>

	Titre du projet/de l'activité	Champ géographique (régions)	Champ géographique (pays)	Principaux objectifs	Résultats escomptés	Budget total (en dollars É.-U.)	Unité chargée de la mise en œuvre	Priorités globales de l'UNESCO
16	Renforcement de la préparation aux tsunamis dans les communautés côtières	Mondial	États membres de l'océan Indien, de la Méditerranée (en particulier États membres d'Afrique du Nord), des Caraïbes et régions adjacentes ainsi que de l'océan Pacifique et des mers bordières occidentales	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de centres régionaux d'information sur les tsunamis ; - Production en différentes langues et adaptation culturelle et sexospécifique de matériels éducatifs sur la préparation aux tsunamis ; - Diffusion des meilleures pratiques en matière de préparation aux tsunamis dans le cadre d'une plateforme d'information sur la réduction des risques de catastrophes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan grâce aux systèmes d'alerte rapide et aux mesures de préparation et d'atténuation des effets. 	12 000 000 (2008-2013)	SC/COI	<p>Afrique</p> <p>Intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes.</p> <p>Action 3.1 de la COI</p> <p>Atténuation des effets des tsunamis et autres risques marins.</p>
Total						55 600 000		

APPENDICE II

Liste des sigles

ADG/IOC	Bureau du Sous-Directeur général pour la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
CARIBE-EWS	Système d'alerte aux tsunamis et aux autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes
CB	Programme de renforcement des capacités
CIIT	Centre international d'information sur les tsunamis, Hawaii, États-Unis d'Amérique
CMD	Centre mondial de données
CNDO	Centre national de données océanographiques
CNDOR	Centre national de données océanographiques responsable
COI	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
CoML	Census of Marine Life (Centre d'études de la vie marine)
DBCP	Groupe de coopération pour les programmes de bouées de mesure
GCRMN	Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens
GEOHAB	Programme scientifique international sur l'écologie et l'océanographie des efflorescences algales nuisibles à l'échelle mondiale
GIC	Groupe intergouvernemental de coordination
GLOBEC	Dynamique des écosystèmes océaniques à l'échelle mondiale
GOHWMS	Groupe de travail ad hoc chargé d'élaborer un cadre pour la mise en place d'un Système mondial d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés aux océans
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GRAME	Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques
GSSC	Comité directeur scientifique du GOOS
HABP	Programme sur les efflorescences algales nuisibles
I-GOOS	Comité intergouvernemental pour le Système mondial d'observation de l'océan
IMBER	Projet de recherche intégrée sur la biogéochimie marine et l'écosystème
IND	Institution nationale désignée
IOCARIBE	Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes

IOCCP	Projet international de coordination des données sur le carbone océanique
IOCEA	Comité régional de la COI pour l'Atlantique du Centre-Est
IOCINDIO	Comité régional de la COI pour l'océan Indien central
IOCWIO	Comité régional de la COI pour l'océan Indien occidental
IODE	Échange international des données et de l'information océanographiques
IOTWS	Système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien
JCOMM	Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime
JMA	Office météorologique japonais
JTIC	Centre d'information sur les tsunamis de Jakarta, Jakarta, Indonésie
MAB	Programme sur l'homme et la biosphère
NEAMTWS	Système d'alerte rapide aux tsunamis et de mitigation dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OOPC	Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat
OOS	Système d'observation de l'océan
OS	Programme d'océanologie
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POL	Proudman Oceanographic Laboratory
PTWC	Centre d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique
PTWS	Système d'alerte aux tsunamis dans le Pacifique
SMOC	Système mondial d'observation du climat
TCU	Unité de coordination pour les tsunamis
TNC	Contact national pour les tsunamis
TWFP	Point focal pour l'alerte aux tsunamis
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WESTPAC	Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental